

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites.

PROSPECTUS

PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

8 AOÛT 2006



KOLOMBO TECHNOLOGIES LTÉE

Placement minimal : 2 500 000 \$ ou 3 333 333 actions ordinaires

Placement maximal : 5 000 000 \$ ou 6 666 666 actions ordinaires

Prix : 0,75 \$ par action ordinaire

Le présent prospectus vise le placement (le « **placement** »), par l'intermédiaire de Valeurs Mobilières Union Ltée (le « **placeur pour compte** ») d'un minimum de 3 333 333 actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») de Kolombo Technologies Ltée (« **Kolombo** » ou la « **Société** ») au prix de 0,75 \$ l'action et d'un maximum de 6 666 666 actions ordinaires. Voir la rubrique « Mode de placement ».

	Nombre d'actions ordinaires	Prix d'émission	Rémunération du placeur pour compte ¹⁾	Produit net pour la Société ²⁾
Par action ordinaire	1	0,75 \$	0,075 \$	0,675 \$
Placement minimal	3 333 333	2 500 000 \$	250 000 \$	2 250 000 \$
Placement maximal	6 666 666	5 000 000 \$	500 000 \$	4 500 000 \$

Notes :

- 1) Le placeur pour compte touchera des frais de financement de 15 000 \$ ainsi qu'une commission correspondant à 10 % du produit brut tiré du présent placement, soit 250 000 \$ si le placement minimal est souscrit et 500 000 \$ si le placement maximal est souscrit. De plus, le placeur pour compte se verra octroyer une option incessible (l'« **option du placeur pour compte** ») visant l'achat du nombre d'actions ordinaires correspondant à 10 % du nombre total d'actions ordinaires vendues aux termes du présent placement, soit 333 333 actions ordinaires si le placement minimal est souscrit et 666 666 actions ordinaires si le placement maximal est souscrit, au prix de 0,75 \$ l'action ordinaire; cette option peut être levée pendant la période de 24 mois suivant la date du présent placement et son admissibilité à des fins de placement est assurée aux termes du présent prospectus. La Société remboursera également au placeur pour compte tous les frais et

- débours que celui-ci aura engagés dans le cadre du présent placement, y compris les honoraires d'avocats, estimés à 35 000 \$, plus les débours et les taxes applicables. Voir la rubrique « Mode de placement ».
- 2) Sans déduire les frais de la présente émission estimés globalement entre 150 000 \$ et 160 000 \$. Voir la rubrique « Emploi du produit ».

La Bourse a conditionnellement accepté la demande d'inscription à sa cote des actions ordinaires de la Société. L'inscription est conditionnelle à l'obligation, pour la Société de remplir toutes les conditions d'inscription de la Bourse.

Le 22 juin 2006, la Société a obtenu une décision anticipée du ministère du Revenu du Québec confirmant l'admissibilité des 3 333 333 actions ordinaires (6 666 666 actions ordinaires advenant le placement maximal) au régime Actions-croissance PME du Québec. Voir la rubrique « Régime Actions-croissance PME du Québec ».

Un placement dans les actions ordinaires offertes au moyen du présent prospectus est hautement spéculatif en raison de la nature des activités de la Société et de son stade actuel de développement. Le présent placement ne s'adresse qu'aux investisseurs prêts à courir le risque de perdre la totalité de leur placement. Voir la rubrique « Facteurs de risque ».

Les souscriptions seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les attribuer en totalité ou en partie, et de clore les registres de souscription en tout temps sans préavis. Il est prévu que les certificats représentant les actions ordinaires, en leur forme définitive, pourront être remis à la date de clôture du présent placement qui devrait survenir vers le 19 septembre 2006 ou à une date ultérieure dont la Société et le placeur pour compte pourront convenir, mais au plus tard 90 jours après la date du visa du prospectus définitif.

Le placement est également assujéti à l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par Lavery, de Billy S.E.N.C.R.L. pour le compte de la Société et par La Roche, Rouleau et Associés pour le compte du placeur pour compte. Tous les fonds tirés de la souscription d'actions ordinaires seront détenus par le placeur pour compte conformément aux modalités de la convention de placement pour compte. Si la souscription minimale n'a pas été réunie dans les 90 jours suivant la date du visa du prospectus définitif ou à tout autre moment auquel les personnes qui ont souscrit des actions ordinaires dans le délai imparti peuvent consentir et sous réserve de l'obtention d'une autorisation de prolongation de délai de l'Autorité des marchés financiers, la totalité du montant des souscriptions sera retourné aux souscripteurs, sans intérêt ni déduction, sauf instructions contraires de ceux-ci au placeur pour compte. Voir la rubrique « Mode de placement ».

VALEURS MOBILIÈRES UNION LTÉE

1411, rue Peel
Bureau 200
Montréal (Québec)
H3A 1S5

Personne ressource : Marc Henry
Téléphone : (514) 798-4894
Télécopieur : (514) 798-4896

TABLE DES MATIÈRES

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL	1
RÉGIME ACTIONS-CROISSANCE PME DU QUÉBEC	1
ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	2
SOMMAIRE DU PROSPECTUS	3
GLOSSAIRE.....	6
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ	8
Dénomination sociale et constitution	8
Réorganisation statutaire	8
ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	8
EMPLOI DU PRODUIT	18
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'INFORMATION FINANCIÈRE ET RAPPORT DE GESTION	19
MODE DE PLACEMENT	22
DESCRIPTION DES TITRES QUI FONT L'OBJET DU PLACEMENT	23
STRUCTURE DU CAPITAL.....	23
VENTES ANTÉRIEURES	24
TITRES ENTIÈRCÉS	25
ACTIONNAIRES PRINCIPAUX	26
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	26
RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	31
FACTEURS DE RISQUE	31
PROMOTEURS.....	36
POURSUITES	36
QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE	36
INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	36
CONTRATS IMPORTANTS.....	36
DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES	37
CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS.....	38
ÉTATS FINANCIERS.....	F-1
ATTESTATION DE KOLOMBO TECHNOLOGIES LTÉE.....	A-1
ATTESTATION DU PLACEUR POUR COMPTE	A-2

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Les données relatives au marché et à l'industrie utilisées dans tout le présent prospectus proviennent de diverses sources mises à la disposition du public. Bien que nous soyons d'avis que ces sources indépendantes sont généralement fiables, l'exactitude et l'exhaustivité de tels renseignements ne sont pas garanties et n'ont pas été vérifiées au-delà de tout doute en raison des limites inhérentes à la disponibilité et à la fiabilité de données brutes, de la nature volontaire du processus de collecte des données et des limites et des incertitudes inhérentes à une enquête statistique portant sur la taille du marché.

À moins d'indication contraire ou que le contexte n'exige un autre sens, la «Société» «Kolombo», «nous», «notre» et «notre Société» désignent Kolombo Technologies Ltée.

RÉGIME ACTIONS-CROISSANCE PME DU QUÉBEC

Le 21 avril 2005, le budget déposé par le ministre des Finances du Québec, qui a été adopté par l'Assemblée nationale le 10 mai 2005, annonçait la création d'un régime d'épargne-actions appelé le régime Actions-croissance PME qui remplace le régime d'épargne-actions du Québec.

La Société a reçu du ministère du Revenu du Québec (le «ministère») une décision anticipée confirmant que les actions ordinaires offertes aux termes du placement de nouvelles actions seront admissibles, dès qu'elles seront émises, au régime Actions-croissance PME conformément au budget et aux dispositions de la *Loi sur les impôts* (Québec) (la «Loi»), sous réserve de certaines conditions de la Loi. L'inclusion des actions ordinaires de la Société, visées aux termes du présent prospectus, dans un régime Actions-croissance PME permettra à un particulier (sauf une fiducie) qui réside au Québec le 31 décembre 2006 de déduire du calcul de son revenu imposable, pour les fins de l'impôt du Québec, la totalité du coût d'acquisition (établi sans tenir compte des frais d'emprunt, de courtage, de garde et autres frais semblables) des actions ordinaires acquises aux termes du placement de nouvelles actions et incluses dans un tel régime Actions-croissance PME, sous réserve de certaines conditions de la Loi. À cet égard, le particulier doit conclure une entente avec un courtier, au sens de la Loi, et indiquer son intention d'inclure les actions ordinaires dans un régime Actions-croissance PME dont il est le bénéficiaire.

Pour l'année d'imposition 2006, un particulier ne peut demander une déduction à l'égard du régime Actions-croissance PME si elle est supérieure à 10 % de son revenu total (au sens de la Loi). Le montant de cette déduction sera compris dans le calcul du revenu imposable rajusté du particulier aux fins de l'impôt minimum de remplacement du Québec. Un particulier qui inclut une des actions ordinaires de la Société dans un régime Actions-croissance PME et qui la retire de ce régime, par exemple en la vendant, avant la fin de la troisième année d'imposition suivant la date de son acquisition, pourrait être tenu d'inclure un montant pouvant représenter jusqu'à 100% de son coût d'acquisition (établi sans tenir compte des frais d'emprunt, de courtage, de garde et autres frais semblables) dans le calcul de son revenu pour les fins de l'impôt du Québec au cours de l'année d'imposition où ce retrait est effectué, à moins qu'il ne remplace dans un délai de 21 jours de la vente, le titre vendu par un achat d'actions admissibles ou d'actions valides dans le cadre du régime Actions-croissance PME.

Le présent exposé n'est qu'un sommaire et ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal s'adressant à un souscripteur des actions ordinaires de la Société, ni ne devrait être interprété comme tel. Par conséquent, les souscripteurs devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité relativement aux

questions concernant le régime Actions-croissance PME, y compris la déduction maximale qu'il autorise. Le présent résumé se fonde sur les dispositions actuelles de la Loi, le règlement adopté en vertu de celle-ci et sur la compréhension par la Société des pratiques administratives actuelles du ministère. Par ailleurs, le présent exposé ne tient pas compte des modifications du droit, que ce soit au moyen d'une mesure législative, gouvernementale ou judiciaire.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés figurant dans le présent prospectus peuvent constituer des «énoncés prospectifs» qui comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que nos résultats, notre rendement ou nos réalisations réels ainsi que les résultats de l'industrie soient très différents des résultats, du rendement ou des réalisations futurs que laissent entendre, explicitement ou implicitement, ces énoncés prospectifs. Lorsqu'ils figurent dans le présent prospectus, ces énoncés utilisent le mode conditionnel ou le mode futur et des mots comme «prévoit», «est d'avis», «envisage» et d'autres termes analogues. Ces énoncés reflètent des attentes actuelles concernant des événements et le rendement d'exploitation futurs et ne sont valables qu'en date du présent prospectus. Ces énoncés prospectifs comportent un certain nombre de risques et des incertitudes.

Il existe un certain nombre de facteurs qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels soient très différents de ceux que laissent entendre, explicitement ou implicitement, les énoncés prospectifs, y compris les facteurs dont il est question à la rubrique «Facteurs de risque» et dans d'autres parties du présent prospectus. Sauf si les lois applicables l'exigent, nous et le placeur pour compte déclinons toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour d'autres raisons.

SOMMAIRE DU PROSPECTUS

Prière de lire le sommaire ci-dessous des principales caractéristiques du présent placement en tenant compte des renseignements détaillés ainsi que des données et des états financiers qui sont présentés ailleurs dans le présent prospectus.

ÉMETTEUR : Kolombo Technologies Ltée.

PLACEMENT : Un nombre minimal de 3 333 333 actions ordinaires et un nombre maximal de 6 666 666 actions ordinaires du capital de la Société font l'objet d'un placement aux termes du présent prospectus au prix de 0,75 \$ l'action ordinaire pour un produit brut minimal de 2 500 000 \$ et un produit brut maximal de 5 000 000 \$, respectivement (le « **placement** »). Le placement constitue un placement pour compte effectué par le placeur pour compte. La Société octroiera au placeur pour compte une option permettant à celui-ci d'acheter le nombre d'actions ordinaires correspondant à 10 % du nombre total d'actions ordinaires vendues aux termes du présent placement, au prix de 0,75 \$ l'action ordinaire, soit 333 333 actions ordinaires si le placement minimal est souscrit et 666 666 actions ordinaires si le placement maximal est souscrit; cette option peut être levée pendant la période de 24 mois suivant la date du présent placement et son admissibilité à des fins de placement est assurée aux termes du présent prospectus (l'« **option du placeur pour compte** »).

ACTIONS EN CIRCULATION : En date des présentes, il y a 31 139 498 actions ordinaires en circulation et un total de 5 066 384 actions ordinaires sous jacentes à des bons de souscriptions et 550 000 options d'achat d'actions déjà octroyés et visant l'achat d'actions ordinaires. Voir la rubrique «Structure du capital».

PRIX : 0,75 \$ l'action ordinaire.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ : Kolombo conçoit, met au point, développe, produit et commercialise à partir de sa plate-forme technologique, des outils de sécurité du territoire, de gestion et des systèmes antivols, spécialement destinés et adaptés à toute sorte de véhicules et d'équipements roulants et flottants.

Kolombo n'est pas un outil de repérage. C'est un instrument de prévention intégré aux mécanismes de sécurité.

Kolombo introduit une nouvelle génération de produits qui se distinguent des systèmes traditionnels de repérage, par son intégration, au mécanisme de sécurité. Doté d'un robot intelligent implanté à différents endroits, déterminés de façon aléatoire à l'intérieur d'un véhicule, Kolombo agit à titre « d'automate de gardiennage ». Le véhicule est ainsi capable de reconnaître qu'il subit une tentative de vol, en faire la communication et enclencher un processus d'auto protection. Ce concept, mis au point par Kolombo, offre toute une gamme d'applications de sécurité et de gestion.

Kolombo utilise le repérage uniquement comme outil de gestion, mais a développé un algorithme qui gère de manière optimale les communications radiofréquences et cellulaires.

L'industrie des systèmes de sécurité présentait en 2004 des ventes annuelles de près de 95 milliards de dollars.¹ Ceci inclut notamment l'ensemble des marchés liés aux systèmes de sécurité tels que les systèmes antivols, les articles électroniques de surveillance, la détection de mouvement et les systèmes de traçabilité.

Au fur et à mesure du développement de ses instruments et de son système original, Kolombo, à l'occasion de démonstrations faites aux gestionnaires de firmes de transport routier, a vérifié l'intérêt de ces personnes pour des éléments passifs entrant en fonction au moment d'un vol ou d'une perte mais aussi des éléments dynamiques qui permettent, sans altérer leur capacité de protection, d'immobilisation et de repérage, de faciliter la gestion de leur flotte.

Kolombo a décidé d'axer sa première phase de développement commercial à travers l'industrie du transport industriel, camions-tracteurs, bi-trains, remorques, treuils ainsi que les machineries lourdes roulantes tel que des excavatrices, des rétrochargeuses et des débusqueuses utilisés dans des contextes agricoles, forestiers, industriels et miniers. **Contrairement aux systèmes de repérages, nos solutions sont curatives plutôt que répressives.** Voir la rubrique « Activités de la Société ».

EMPLOI DU PRODUIT :

En supposant la réalisation du présent placement, le produit net qui reviendra à la Société s'établira à 2 250 000 \$ si le placement minimal est souscrit et à 4 500 000 \$ si le placement maximal est souscrit (déduction faite de la rémunération du placeur pour compte, sans déduire les frais d'émission, y compris les frais de financement du placeur pour compte de 15 000 \$). Le produit net du présent placement permettra à la Société d'obtenir le minimum de fonds nécessaires afin de pouvoir exploiter de façon commerciale ses produits et de pouvoir poursuivre ses activités de recherche et de développement. Voir la rubrique « Emploi du produit ».

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION :

Fouad Choucair	Chef de la direction des finances, président du conseil et administrateur
Martin Arsenault	PDG et administrateur
Jean-Charles Dupuis	Administrateur
Christian Carle-Catafago	Administrateur
Normand Bergeron	Administrateur
Bernard Bougie, CA	Administrateur

Voir la rubrique « Administrateurs, dirigeants et promoteurs ».

¹ Fredonia research group, http://freedonia.ecnext.com/coms2/summary_0285-279561_ITM#sections

**DONNÉES
FINANCIÈRES
SOMMAIRES :**

	Exercice terminé le 30 avril 2006	Exercice terminé le 30 avril 2005	Exercice terminé le 30 avril 2004
Revenus	89 000 \$	— \$	— \$
Charges			
Coût des produits vendus	65 439 \$	— \$	— \$
Activités de recherche et développement	327 324 \$	441 510 \$	254 249 \$
Activités de pré-commercialisation et commercialisation	934 062 \$	172 937 \$	131 219 \$
Support administratif	151 150 \$	79 742 \$	68 738 \$
Frais financiers	57 352 \$	94 335 \$	35 902 \$
Amortissement des frais reportés	57 006 \$	57 005 \$	— \$
Amortissement des immobilisations corporelles	22 814 \$	18 842 \$	17 744 \$
Total des charges pour l'exercice	1 615 147 \$	864 371 \$	507 852 \$

**ACTIONS
ENTIERCÉES :**

17 488 161 actions ordinaires actuellement émises de la Société, seront entiercées conformément aux modalités d'une convention d'entiercement (la « **convention d'entiercement** ») et seront libérées en plusieurs étapes au cours d'une période maximale de trois ans à compter de la date d'inscription des titres de la Société à la cote de la Bourse. Voir la rubrique « Titres entiercés ».

**FACTEURS DE
RISQUE :**

Un placement dans les actions ordinaires offertes au moyen du présent prospectus est hautement spéculatif en raison de la nature des activités de la Société et de son stade actuel de développement. Le présent placement ne s'adresse qu'aux investisseurs prêts à courir le risque de perdre la totalité de leur placement. Voir la rubrique « Facteurs de risque ».

GLOSSAIRE

« **AMF** » s'entend de l'Autorité des marchés financiers.

« **Bourse** » s'entend de Bourse de croissance TSX Inc.

« **Connecteur ZIF** » (*Zero insertion force*) Terme désignant tout connecteur ou composant nécessitant très peu de force pour s'insérer dans son support. Utilisé pour relier, entre autre, des câbles plats. Par exemple le clavier à membrane du porte-clés et du clavier RF.

« **Initié** » s'entend, lorsque ce terme est employé en rapport avec un émetteur :

- a) d'un administrateur ou d'un haut dirigeant de l'émetteur;
- b) d'un administrateur ou d'un haut dirigeant d'une société qui est un initié ou une filiale de l'émetteur;
- c) d'une personne qui exerce un droit de propriété effective ou un contrôle, directement ou indirectement, sur des actions avec droit de vote comportant 10 % et plus des droits de vote rattachés à l'ensemble des actions avec droit de vote en circulation de l'émetteur;
- d) de l'émetteur lui-même s'il détient un certain nombre de ses propres titres.

« **Rapport** » signifie le rapport technico-commercial réalisé pour la Société par Zins Beauchesne & Associés, société membre du groupe SECOR.

« **RJ-45** » Un connecteur RJ45 est une interface physique souvent utilisée pour terminer les câbles de type paire torsadée. 'RJ' vient de l'anglais 'Registered Jack' (prise jack enregistrée) qui est une partie du Code fédéral des réglementations ('Code of Federal Regulations') aux États-Unis. Il comporte 8 broches de connexions électriques. Utilisé pour connecter les ordinateurs sur le réseau Internet.

« **Société** » s'entend, sauf indication contraire expresse, de Kolombo Technologies Ltée.

Termes techniques de l'industrie

- a) « **Tracteur** » définit un camion transporteur, auquel sont arrimées des remorques.
- b) « **Machineries lourdes** » comprend l'ensemble des véhicules spécialisés employés pour les travaux urbains, agricoles et pour les constructions.
- c) « **Remorque** » s'entend d'un véhicule fermé doté de portières arrières ou latérales (sans moteur) qui est arrimé à un camion-tracteur, et dans lequel est contenue la marchandise transportée.
- d) « **Fardier** » définit une remorque ouverte sur laquelle sont placées les marchandises à transporter. Ces remorques ne comportent pas de porte de fermetures.
- e) « **GPS** » (*Global Positioning System*) est un système relié à des satellites spatiales, normalement installé dans les véhicules qui permet de déterminer le positionnement du véhicule. Ce système

requiert au moins deux satellites pour définir la position du véhicule et devient de plus en plus précis quand le nombre de satellites augmente (jusqu'à un maximum de huit satellites).

- f) « **GSM** » (*Global System for Mobile communication*) est une technique de téléphonie cellulaire qui permet entre autre de retransmettre par voie cellulaire le positionnement du véhicule à la cour de triage, ou à toute personne chargée de la surveillance du véhicule en cours de déplacement.

Termes spécifiques à la Société

- a) « **Clôture virtuelle** » Est une technologie développée par Kolombo qui permet de communiquer de manière bidirectionnelle, en temps réel, toute infraction commise sur un véhicule.
- b) « **Encryption** » est un procédé par lequel les informations sur les personnes autorisées à déplacer un véhicule, les véhicules eux-mêmes, les remorques et autres fardiers sont codés, transcrits et transmis dans un outil qui détecte la conformité d'une manipulation.
- c) « **Marquage** » est un procédé par lequel un certain nombre de pièces du véhicule sont identifiées par un procédé mécanique ou chimique indélébile et non escamotable. Ces stigmates identitaires découragent le recel ou la revente.
- d) « **Identification transparente** » est un procédé par lequel les modules installés dans les véhicules reconnaissent ou pas les autorisations sans aucune intervention humaine des utilisateurs.

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale et constitution

Kolombo a été constituée le 20 mai 2000 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le 24 mai 2006, la Société a modifié ses statuts constitutifs pour en supprimer les dispositions relatives aux émetteurs fermés ainsi que les autres restrictions qui en découlent quant aux transferts d'actions. Le siège social de la Société est situé à Place d'affaires Lebourgneuf, au 6655, boulevard Pierre-Bertrand, bureau 201, Québec (Québec) G2K 1M1. www.kolombotech.com

Réorganisation statutaire

En janvier 2004, la Société a réformé son capital social qui, depuis, est constitué d'une seule catégorie d'actions ordinaires.

Lors de cette modification de son capital social, Kolombo a remplacé toutes les actions catégorie « A » qui étaient alors en circulation par un nombre fractionné d'actions ordinaires tel que convenu avec les détenteurs de ces actions catégorie « A ».

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Historique

Malgré la récupération d'un véhicule volé, son propriétaire peut subir d'importants dommages matériels comme, le bris, la perte de cargaison, pertes résultant de pénalités contractuelles pour non livraison, retard de productions et difficulté de remplacement des véhicules spécialisés que le repérage et le recouvrement du véhicule ne permettent pas de compenser. C'est pour cette raison que Kolombo a développé un produit de prévention et non de repérage.

Kolombo dédie la première phase de son développement commercial à l'industrie du transport, camions-tracteurs, bi-trains, remorques, ainsi que les machineries lourdes, et les environnements sécurisés.

Outre les deux promoteurs qui y consacrent tout leur temps, Kolombo emploie au 1^{er} mars 2006, neuf personnes, dont quatre ingénieurs et des informaticiens et utilise activement les services externes de trois consultants principaux ainsi que ceux des membres actifs de son conseil d'administration.

Fondée en mai 2000, la Société a réservé ses activités à la recherche et au développement technologique de systèmes de gestion, d'antivols de véhicules et au développement de zones sécurisées. Kolombo fut fondée et d'abord dirigée par Éric Gros-Louis qui, policier de profession, était séduit par l'idée de pouvoir identifier et d'immobiliser des voitures privées volées. Monsieur Gros-Louis, dès mai 2001, obtenait l'aval du Centre d'intégration de diffusion de la recherche en activités policières de l'École nationale de police du Québec, à Nicolet, pour y faire effectuer une étude du premier système Kolombo en situation de patrouille virtuelle.

À l'automne 2003, monsieur Gros-Louis, a cédé 85 % de ses intérêts à un nouveau groupe dirigé par les actionnaires majoritaires actuels, soit Fouad Choucair et Martin Arsenault (voir la rubrique « Administrateurs et dirigeants »). Depuis sa fondation, Kolombo a mené tous ses travaux au moyen d'investissements privés et de crédits d'impôt sur la recherche et le développement.

Kolombo n'a jamais requis ni autrement bénéficié de quelque subvention, prêt de développement, capital de risque ou autre apport économique de cette nature; le fondateur ainsi que les dirigeants actuels et leurs partenaires respectifs ont toujours réussi à financer les activités de la Société en investissant à 100 % dans son équité. Également, les employés, les collaborateurs et les partenaires commerciaux ou financiers de la Société se sont vus offrir des actions et des bons de souscription en contrepartie de leurs services, leurs biens ou leur support économique.

Survol de l'industrie

La problématique générale

L'industrie des systèmes de sécurité présentait en 2004 des ventes annuelles de près de 95 milliards de dollars². Ce marché inclut l'ensemble des marchés liés aux systèmes de sécurité tels que les systèmes antivol, les articles électroniques de surveillance, la détection de mouvement et les systèmes de traçabilité.

La matrice technico-commerciale telle qu'illustrée dans le tableau suivant indique la phase actuelle d'évolution des marchés en fonction des segments d'utilisation, selon nous.

<u>Segments</u> Solutions	Voitures	Camions	Véhicules Récréatifs	Équipements lourds
Alarmes	Mature	Mature	Croissant	Émergeant
Anti-démarrage	Croissant	Croissant	Croissant	Émergeant
Repérage	Croissant	Croissant	Émergeant	Émergeant
Neutralisation	Émergeant	Émergeant	Émergeant	Émergeant

L'analyse des quatre segments qui départagent ce domaine d'activités

Le segment des véhicules automobiles

Avec une moyenne d'un véhicule volé à toutes les 20 à 30 secondes, les vols de voiture représentent des coûts considérables. Les compagnies d'assurance ont versé en 2003 près de 600 millions de dollars en réclamations d'assurances aux consommateurs canadiens³ et près de 8,6 milliards de dollars aux consommateurs américains⁴.

Le segment des véhicules récréatifs

Ce segment comprend l'ensemble des véhicules récréatifs bateaux et maisons motorisées. Dans ce segment les propriétaires mettent très peu d'efforts à protéger leurs véhicules récréatifs mais depuis l'augmentation des vols, les compagnies d'assurance exigent des systèmes de protection adaptés à chaque type de véhicule récréatif (immobilisation, alarmes, détecteurs de mouvements et clôture virtuelle.)

² Fredonia research group. http://freedonia.ecnext.com/coms2/summary_0285-279561_ITM#sections

³ Site du gouvernement du Canada - <http://canadagazette.gc.ca/partII/2005/20050309/html/sor45-f.html>

⁴ US Department of State - http://travel.state.gov/travel/tips/safety/safety_1179.html

Le segment des camions de transport

Le National Cargo Security Council rapporte que le vol associé aux camions coûte environ 18 milliards de dollars annuellement aux États-Unis et représente des pertes globales de 54 milliards de dollars⁵.

Face à cette croissance de vols et devant le fait que les compagnies de transport ne rapportent que très peu des crimes perpétrés (par crainte de perdre la confiance des clients si l'information est ébruitée), les entreprises n'ont d'autre choix que de mettre l'emphasis sur des systèmes de prévention du vol ou des systèmes qui interviennent avant que le véhicule n'entre dans le réseau de recyclage.

Le segment des équipements lourds

Le vol des équipements lourds est un phénomène qui a cru au cours des dernières années. Il représente des pertes allant jusqu'à 1 milliard de dollars, pour les États-Unis seulement. Selon un rapport de 2004 du Centre de Registre d'équipements national américain⁶, la croissance des vols est due notamment à :

- la facilité avec laquelle les équipements volés peuvent être revendus,
- la haute valeur monétaire de revente des équipements volés,
- la faible sécurité liée aux équipements et celle des sites de travail,
- le faible risque de détection,
- le faible niveau de pénalité lorsque le voleur est reconnu coupable.

Facteurs favorables au développement de l'industrie des systèmes antivols et de gestion de véhicules et de marchandises.

Le 11 septembre 2001 et la protection contre le terrorisme

Le marché des systèmes antivols pour véhicules est en croissance depuis les événements du 11 septembre 2001. On peut y observer un attrait particulier pour les solutions qui améliorent la traçabilité ainsi que pour celles permettant l'établissement de zones de sécurité.

La Californie étudie l'approbation d'une loi qui obligerait les véhicules transportant des matières dangereuses à être équipés de technologies permettant, en cas de prise de contrôle forcé d'un camion (*hi-jacking*), de faciliter la reprise du contrôle du camion par les autorités policières. Dans cette optique, on imposera aux transporteurs d'acheter les technologies requises et mandatées par la loi.

La mondialisation

La mondialisation, l'émergence de nouveaux pays comme forces industrielles, tel que la Chine, l'Inde et la Corée et l'importation de plus en plus grande de produits en territoire nord-américain augmente sans cesse l'achalandage du fret aérien et maritime. Cet accroissement du volume et de la variété des marchandises accentuent, dans les zones transitaires de chargement et de déchargement des marchandises, le besoin pour des outils et des systèmes de gestion, de contrôle de sécurité des marchandises et de leurs contenants autant que de leurs transporteurs.

⁵ NCSC Conference Update-<http://www.cargosecurityinternational.com/channeldetail.asp?cid=8&caid=2423>

⁶ National Equipment Register – 2004 equipment theft report -
http://www.nerusa.com/includes/ner_stat_project_final2004.pdf

Les accords régissant les relations Nord-Américaines qui sont progressivement mis en place amènent plusieurs manufacturiers à faire fabriquer leurs produits au Mexique, pour des raisons de coûts de main-d'œuvre avantageuse et concurrentielle. Ce phénomène tout comme celui de la mondialisation, mentionné dans le paragraphe précédent, accroît l'incidence des transports à travers tous les territoires des États-Unis et du Canada, offrant ainsi des opportunités accrues pour les voleurs et autres terroristes.

Ces opérations de transfert des marchandises d'une modalité de transport, maritime routier ou aérien à une autre, se déroulent dans des zones douanières et présentent des défis pour la sécurité du territoire autant pour le gardiennage que le triage, le repérage et l'expédition des marchandises. Les systèmes développés et préconisés par Kolombo, outils dynamiques de gestion, éléments actifs d'antivol et de zones sécurisées doublées de repérages fournissent une réponse à ces besoins.

Internationalisation de la criminalité

La facilité croissante pour le déplacement international des personnes et des marchandises permet au crime organisé, en très peu de temps, de commercialiser dans un pays des objets, soit des véhicules ou leurs composantes volés dans un autre pays. L'abolition des frontières, l'ouverture au capitalisme des anciens pays de l'URSS ainsi qu'un plus grand pouvoir de consommation pour les individus des pays industriels émergents, surtout des continents africains et asiatiques, augmentent la demande pour ce type d'objet.

Position des compagnies d'assurance

Dès l'introduction des outils de repérage sur les marchés, (essentiellement adressés au vol des voitures de tourisme et privées) les compagnies d'assurance ont endossé ces produits qui étaient les seuls à amener une certaine protection contre le fléau des vols de voitures. Malgré cette mesure, les primes des assureurs privés ont augmenté de 14,3 % en 2002⁷.

Les outils développés par Kolombo se veulent une solution plus efficace que le simple repérage, en favorisant la prévention du vol.

Nos solutions et nos produits

Solutions

Les systèmes de Kolombo, partent tous d'un même principe général et se présentent plus ou moins sous la même configuration. Il s'agit d'un porte-clefs électroniquement crypté qui doit nécessairement être en la possession du propriétaire ou du conducteur désigné de tout véhicule au moment de son démarrage. Sans la présence de ce porte-clefs crypté au moment de son démarrage l'unité Kolombo neutralise la fonctionnalité du véhicule en désactivant au moins trois circuits électriques ou électroniques aléatoirement déterminés pour un maximum de huit, comme celui de la pompe à essence, de l'allumage et du démarreur.

Le neutralisateur Kolombo est conçu de manière à pouvoir être dissimulé partout dans le véhicule et non pas installé suivant un patron récurrent, ce qui le rend difficile à déceler dans les délais requis pour la commission d'un vol. Également, un des circuits désactivés est configuré « normalement ouvert », ce qui implique que le circuit sera non fonctionnel sans une intervention externe. Ainsi, sans le porte-clefs

⁷ Pierre Picard, «Les vols d'autos coûtent cher : la facture s'élève à 600m \$ par année», Les Affaires, 25 octobre 2003.

électroniquement crypté, le circuit ne pourrait être activé et ce même si le neutralisateur était déconnecté par des voleurs.

Le système Kolombo comporte aussi selon les circonstances et son champ d'utilisation, un ou plusieurs modules implantés dans le camion-tracteur, le fardier ou la remorque. Ce module permet la reconnaissance du code crypté émis par le porte-clefs ou son identification transparente.

L'immobilisation immédiate ou le non-démarrage du véhicule crée un effet de déstabilisation et provoque la fuite du voleur. Aucune intervention du propriétaire n'est sollicitée puisque c'est le véhicule lui-même qui decode l'intervention criminelle. Quand l'utilisateur quitte son véhicule ou arrête la remorque, le système s'arme automatiquement

La différenciation de nos produits face à la concurrence provient fondamentalement de notre approche de prévention versus l'approche répressive des solutions de repérages. Nous sommes la seule entreprise à protéger de manière électromécanique, tout déplacement de remorques et de fardiers sans qu'ils ne soient arrimés à une unité tractante, en utilisant des technologies d'électrovalves, de radiofréquence et de cryptage à codes tournants.

Le logiciel d'installation des systèmes Kolombo sélectionne, de façon aléatoire, lesquelles des huit sorties seront utilisées pour effectuer les coupures nécessaires. Le logiciel spécifie aléatoirement aussi, le nombre et lesquelles des sorties seront configurées « normalement ouvert ». L'installateur certifié accède à cette information sur notre site web sécurisé et n'a le choix que de faire l'installation comme le logiciel l'impose, car la configuration est programmée dans l'unité Kolombo et, si une connexion est déficiente, le système Kolombo en avertira l'installateur en émettant des signaux sonores et l'obligera à effectuer les correctifs nécessaires.

Produits

Le Porte-clés (A) : est alimenté par une batterie. Le circuit intégré principal du porte-clés est le générateur de code et transmetteur radiofréquence. C'est lui qui, à chaque pression d'un bouton du clavier, génère un code crypté et le transmet par ondes radios via l'antenne. L'onde radio est générée à partir du cristal. Le code crypté est tournant et unique et ne sera pas réutilisable pour les 32 000 prochaines utilisations du porte-clés. Le porte-clés peut aussi être activé de façon transparente via le circuit résonant. Ce circuit réagit à un champ électromagnétique. Lorsque ce champ électromagnétique est créé par le Module Tracteur via le circuit de puissance et que le porte-clés se trouve à proximité, le circuit résonant émule la pression d'un bouton du clavier à membrane et le circuit intégré transmet son code crypté de la même façon.

Le Module Répartition (B) : peut être alimenté soit par un bloc d'alimentation indépendant connecté au connecteur d'alimentation soit par le connecteur USB. Le tout est régulé par le circuit d'alimentation. Le module de répartition doit être connecté à un ordinateur. L'émetteur récepteur radiofréquence, lequel est relié aux différents connecteurs, permet d'effectuer des communications bidirectionnelles avec d'autres radios de même type. Les informations reçues par le module de gestion sont transmises à l'ordinateur qui contient le logiciel de contrôle avec lequel le répartiteur peut interagir, analyser et gérer les situations normales ou anormales.

Localisation des véhicules en circulation : Kolombo offre un logiciel de repérage GPS (Global Positioning System) qui permet la localisation des véhicules où qu'ils se trouvent. Quand ces véhicules

sont en circulation, la communication avec la gare de triage ou tout autre intervenant, se fait par voie cellulaire ou satellitaire, en se basant notamment sur des cartes «Mappoint».

Localisation des véhicules dans les gares de triages et dans les zones sécurisées : Kolombo innove dans ce domaine, en permettant le repérage à 30 centimètres près, des véhicules se trouvant dans les gares de triage ou dans les trois zones sécurisées, et la communication du positionnement sans aucun frais pour la compagnie de transport.

Pour y arriver, Kolombo établit à l'usage de sa clientèle une carte détaillée et personnalisée de la zone sécurisée ou de la gare de triage, et a développé un algorithme grâce auquel le véhicule se met automatiquement en mode de communication RF (radiofréquence) dès qu'il entre ou demeure dans le périmètre de la zone sécurisée opérant dans le rayon « radiofréquence ».

Cette innovation fournit une économie considérable tout en offrant des moyens de contrôle sur les parcs industriels même quand ceux-ci se trouvent éloignés du centre d'opération de la compagnie de transport. Dans ces situations, la communication de la localisation et la sécurité du véhicule se produisent toujours sous radiofréquence, et dans les cas d'impossibilité de communication RF, toutes les informations concernant le véhicule et son positionnement sont transmises au centre d'opération par Internet.

Le Module Tracteur (C) : est alimenté par la batterie de 12 volts du tracteur via le circuit d'alimentation. L'unité principale est le microcontrôleur. Ce dernier contient le programme et effectue les opérations requises selon les signaux qu'il reçoit. Les circuits de détection permettent de reconnaître, entre autres, une ignition du tracteur et la pression de la pédale de freins. La police d'initialisation permet d'activer jusqu'à six relais pour, par exemple, couper les circuits électriques du tracteur afin d'empêcher son démarrage. La police d'initialisation des relais peut aussi activer une électrovalve pour forcer l'application des freins de stationnement du tracteur en vidangeant l'air.

Le Module Remorque (D): est alimenté par une batterie de 12 volts indépendante via le circuit d'alimentation. Cette batterie se recharge via le circuit de charge qui est relié au circuit d'éclairage de la remorque. L'unité principale est le microcontrôleur. C'est lui qui contient le programme et qui effectue les opérations requises selon les signaux qu'il reçoit. Les circuits de détection permettent de reconnaître, entre autres, la présence d'une pression d'air dans la ligne des freins de la remorque grâce à un interrupteur de pression. Les circuits de détections peuvent aussi servir à détecter l'ouverture de la porte arrière à l'aide d'un interrupteur de présence. L'automate intelligent permet d'activer jusqu'à six relais pour, par exemple, activer une électrovalve qui vidange l'alimentation d'air aux freins de la remorque, ce qui entraîne l'immobilisation de cette dernière.

L'Interface Portable (E): est alimentée par une batterie rechargeable au lithium de 3.7 volts et est régulée par les circuits. La batterie peut être rechargée par le connecteur de puissance ou le connecteur d'interface. Le connecteur d'interface permet, en plus de la charge de la batterie, de programmer des informations dans le microcontrôleur ou d'ajouter un outil d'identification biométrique. L'émetteur récepteur radiofréquence qui est relié au microcontrôleur permet d'effectuer des communications bidirectionnelles avec d'autres radios de même type. Pour avertir le conducteur de certaines situations, le microcontrôleur peut activer un petit haut-parleur.

Le Module Cellulaire optionnel (F): s'ajoute optionnellement au module tracteur et au module remorque. Il est alimenté via le connecteur 36 contacts qui proviennent soit du module tracteur ou du module remorque. L'alimentation est ensuite régulée par le circuit de puissance.

Produits en voie de développement

En plus des applications pratiques existantes décrites dans les paragraphes précédents, Kolombo entend continuer à développer plusieurs produits à savoir :

- logiciel intelligent de communication simultanée et alternative par radiofréquence et par voie cellulaire;
- les relais inversés intelligents;
- portes de remorques sécurisées;
- produits spécifiques de protection des véhicules récréatifs;
- procédés dédiés à la sécurité du territoire et pour la gestion du transport des matières dangereuses Les produits de sécurité du territoire permettent entre autres, de pouvoir intercepter des camions hors-la-loi, et amènent des solutions protectrices à des zones sensibles du territoire (les ports, les centres névralgiques de productions tels que raffineries, centrales nucléaires, usines traitant des matières dangereuses).

Le marché des systèmes de gestion et de sécurité

Le marché des systèmes de gestion et de sécurité est fragmenté. Il reflète ainsi non seulement la très large gamme de types de véhicules et de marchandises protégés mais la variété de leur fonctionnalité, la diversité des outils et des technologies disponibles tel que les systèmes antivols, les clôtures virtuelles, les modes de repérages basés sur des outils de navigation, la gestion de flottes, systèmes anti-démarrage intégrés en usine, système de marquage ou d'encryptage, systèmes de protection d'arrimage pour les remorques (Pin-Locks) et, la plupart du temps, l'amalgame ou l'exploitation en ligne ou en complémentarité d'une ou de plusieurs de ces techniques et leurs méthodes d'application.

Les principaux outils de protection antivols étaient de type «Lojack». Les systèmes Lojack s'avèrent sans équivoque le leader du domaine des systèmes antivols pour véhicules automobiles. Lojack a été le premier système de repérage de véhicule mis sur pied.

Depuis sa fondation, Lojack a acquis la compagnie Boomerang®, dont elle exploite le système. Le système original de Lojack est basé sur des fréquences radio alors que celui de Boomerang utilise la technologie cellulaire; dans tous les cas, lorsque le vol du véhicule est constaté, le système active un signal que les autorités policières peuvent capter, localiser et partant, trouver le véhicule.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la faiblesse de ces systèmes est qu'ils ne déclenchent ce processus de repérage ou l'émission d'un signal de localisation qu'une fois le vol constaté; s'il s'écoule plusieurs heures entre le vol et l'alerte, voire plusieurs jours ou plusieurs semaines les véhicules volés, dans un contexte de crime organisé, ont largement eu le temps d'avoir leur système neutralisé, d'être démantelés, recyclés ou revendus.

Avantages concurrentiels

Nous croyons que notre stratégie et les caractéristiques d'avant-garde de nos systèmes, par rapport à tous autres existants offerts par la concurrence, nous attirera la confiance des principaux joueurs de l'industrie, notamment de l'industrie du transport et de ses assureurs et engendrera une acceptation rapide de nos produits et une percée significative puisque :

- Kolombo est le seul produit conçu pour protéger les remorques et les marchandises;
- le système Kolombo n'impose aucun frais récurrent aux usagers;
- les unités installées dans les véhicules demeurent la propriété du client;
- le système Kolombo n'a aucune limite géographique par rapport aux systèmes de repérages connus.

Les séances de démonstration auxquelles ont assisté certains assureurs et gestionnaires ou propriétaires de compagnies de transport ont permis de susciter un intérêt pour l'acquisition ou l'implantation du moins partielle et progressive des systèmes de Kolombo à travers leurs flottes.

Contexte de l'industrie du transport

En accord avec les besoins de l'industrie du transport, nous préconisons une première phase de commercialisation dans le domaine du transport routier des marchandises. L'industrie du transport routier est une industrie mature, en plein essor de mondialisation, qui doit répondre à de nouveaux défis découlant des soucis de sécurité de territoire et du phénomène accru d'importation à cause des marchés externes émergents.

Les 10 plus grandes entreprises canadiennes de l'industrie du camionnage comptent une flotte de plus de 55 000 camions et remorques et emploient plus de 24 000 personnes [Source : Today's Trucking Magazine – Mars 2005].

La gestion et la protection de tous ces équipements sont des enjeux importants pour éviter les pertes financières causées par les erreurs d'arrimage des remorques, le vol des équipements et le vol des marchandises. Les nouvelles normes nationales et internationales relatives au terrorisme et au contrôle des suivis ne trouvent pas de solutions disponibles sur les marchés.

Les solutions de gestion actuelles permettent aux transporteurs de connaître la position géographique de leurs véhicules, de savoir le kilométrage parcouru, de connaître le délai pour délivrer la marchandise ou de connaître le temps pendant lequel le tracteur est demeuré stationné. Ces solutions sont souvent très coûteuses car elles utilisent les ondes satellites ou cellulaires pour envoyer toutes les informations. Ces informations permettent aux transporteurs d'offrir un meilleur service en minimisant les pertes en temps et en informant leurs clients des retards éventuels pour une livraison mais elles donnent peu de bénéfices réels pour le transporteur et ne permettent pas non plus de réduire les erreurs d'arrimage, les vols et les interventions terroristes.

Pré-commercialisation et authentification des technologies

Depuis décembre 2004, Kolombo a organisé sept séminaires au Centre de formation en transport de Charlesbourg et au Centre de formation du transport routier de St-Jérôme auxquels ont été conviés des professionnels du domaine du transport industriel, ainsi que du secteur des assurances spécialisées dans la couverture du risque de l'industrie du transport et de celui des machineries lourdes.

Ces séances de présentation et de débat, ont permis à Kolombo de développer son produit de manière à répondre à toutes les exigences des transporteurs et à amener des solutions à leurs problématiques. Elles ont également servi à Kolombo à obtenir les premiers endossements de sa technologie par les assureurs et les compagnies de transport présentes à ces réunions.

Stratégie de croissance

La Société a conclu une entente de partenariat mettant en place un projet pilote majeur avec Transport Jules Savard pour l'implantation des systèmes Kolombo sur les véhicules de cette société de transport.

Cette entente de partenariat a été conclue dans le cadre du projet vitrine technologique du programme d'aide aux entreprises du ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation («MDEIE»). En vertu de ce programme d'aide, le MDEIE a accepté d'accorder à la Société une aide pouvant atteindre 135 000 \$ pour la démonstration et la commercialisation d'un système antivol pour les remorques.

Deux autres projets pilotes avec des transporteurs majeurs ont également été entrepris au cours du premier semestre 2006 dont une entente de partenariat avec la Société Boutin Transport. La Société a obtenue les certifications nécessaires à la commercialisation de ses produits industriels.

Un processus de sensibilisation des assureurs a été lancé au premier trimestre de l'année 2006 et la Société compte prendre contact avec une grande partie des compagnies d'assurance dans le domaine des transports industriels.

Stratégie de vente et de distribution

Le modèle d'affaires de Kolombo est basé sur l'adoption de partenariats avec des distributeurs spécialisés et diversifiés par territoire, cela lui évitera les frais et le délai de développement d'une force interne trop importante.

Afin d'appuyer ses distributeurs et ses clients finaux, la Société entend prendre des ententes spécifiques auprès des principales compagnies d'assurances spécialisées dans le secteur des véhicules industriels et des machineries lourdes. Ces ententes confirmeraient l'accréditation et la reconnaissance des produits antivols de Kolombo par ces compagnies d'assurances.

Stratégie de fabrication

L'assemblage des diverses composantes, est actuellement, confié à une firme en sous-traitance en vertu d'une entente de volume. Ce procédé de fabrication permet à Kolombo de conserver tous les droits sur la propriété intellectuelle des brevets, des marques de commerce et plus particulièrement, des secrets du cryptage qui demeurent exclusivement sous le contrôle de Kolombo.

Contexte réglementaire

Les systèmes de Kolombo utilisent la radiofréquence, une technologie réglementée sous la surveillance et le contrôle de Industrie Canada et de la FCC (Federal Communication Commission aux États-Unis). Kolombo a obtenu tous les certificats de conformité requis.

Kolombo a également requis des tests et obtenu des confirmations d'un laboratoire d'essai, services et analyses indépendant démontrant la résistance à diverses températures, au liquide, à la saleté et aux autres chocs mécaniques des systèmes Kolombo. Le respect de ces standards par Kolombo a permis de montrer que ses produits implantés dans des véhicules routiers résisteront aux conditions routières.

À l'interne, Kolombo a mis sur pied un système de veille qui lui permet d'être informée de toute nouvelle législation ou réglementation visant la conformité et l'utilisation de ses produits autant que les standards

de qualité qui peuvent, de temps à autre, être préconisés par des organismes spécialisés en cette matière tels que ceux cités ci-haut.

Activités et installations

Kolombo opère à partir de bureaux loués dans les villes de Montréal et de Québec. Les baux portent sur une période de 5 ans.

Les Bureaux se situent :

- Pour Québec : Centre d'affaires Lebourgneuf,
6655, Boulevard Pierre Bertrand
Bureau : 201
Québec, Québec
G2K 1M1
Téléphone : (418) 686-3837
Télécopieur : (418) 686-2531
Date d'échéance du bail : 31 janvier 2011
- Pour Montréal : 1689, rue Saint Patrick
Bureau : 107
Montréal, Québec
H3K 3G9
Téléphone : (514) 543-9612
Télécopieur : (514) 543-9613
Date d'échéance du bail : 30 décembre 2010

Kolombo dispose d'une option d'achat du local objet du bail de son bureau de Montréal, qui pourrait être levée au plus tard le 31 décembre 2007, au prix de 433 090 \$.

Propriété intellectuelle

Compte tenu du temps et des investissements requis pour développer ses nouveaux produits et les commercialiser, Kolombo accorde beaucoup d'importance à la protection du résultat de ses recherches, de ses secrets industriels et de ses technologies. Pour ce faire, Kolombo se fie sur une combinaison de brevets, de lois, de secrets commerciaux, d'ententes de non divulgation et de dispositions contractuelles avec ses partenaires et tous ses employés afin de protéger ses technologies exclusives. Rien ne peut garantir que ces mesures de protection prises par Kolombo seront exécutoires ou suffisantes pour empêcher l'appropriation illicite de sa technologie ou la mise au point par des tiers de copies ou de technologies similaires ou dérivées.

Jusqu'à ce jour, la Société a déposé plusieurs demandes de brevets concernant un «automate de gardiennage électronique» et un autre visant à protéger le principe de l'utilisation de deux automates indépendants dont l'un est installé dans le tracteur, et l'autre dans la remorque. À ce jour, la Société a obtenu un brevet aux États-Unis pour son système et procédé antivol de véhicule.

La Société est en processus de dépôt de brevets pour des options sécurisées de fermetures et ouvertures des portes de remorques ainsi que des relais inversés intelligents. Certains processus d'affaires sont présentement à l'étude afin de protéger des solutions de gestion du transport des matières dangereuses

ainsi que des outils développés dans le but d'accélérer en toute sécurité, la fluidité au contrôle des postes frontaliers.

Kolombo est d'avis qu'elle détient tous les droits de propriété intellectuelle sur ses produits et marques de commerce et considère que ses demandes de brevets et les lois protégeant les droits d'auteurs, marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle constituent une protection adéquate eu égard au marché qu'elle vise.

Recherche et développement

Pour la conception, la recherche et le développement des produits *Kolombo*, la Société a investi à ce jour plus de 2 500 000 \$. Cet investissement amène la Société au stade de la commercialisation.

EMPLOI DU PRODUIT

Produit et objectifs principaux

Le produit brut que la Société tirera de la vente des actions ordinaires faisant l'objet du présent prospectus s'élèvera à 2 500 000 \$ si le placement minimal est souscrit et à 5 000 000 \$ si le placement maximal est souscrit.

Les frais et les coûts, y compris la rémunération du placeur pour compte, liés au présent placement, qui ont été engagés jusqu'à présent et que l'on prévoit engager à l'avenir, totaliseront environ 400 000 \$ si le placement minimal est souscrit et 660 000 \$ si le placement maximal est souscrit.

La Société prévoit que les fonds dont elle disposera provenant de la vente des actions ordinaires placées aux termes du présent prospectus totaliseront 2 100 000 \$ si le placement minimal est souscrit et 4 340 000 \$ si le placement maximal est souscrit.

Produit pour la Société	Placement minimal	Placement maximal
Produit brut du présent placement	2 500 000 \$	5 000 000 \$
Frais et coûts engagés pour réaliser le présent placement	(150 000 \$)	(160 000 \$)
Rémunération du placeur pour compte	<u>(250 000 \$)</u>	<u>(500 000 \$)</u>
Produit net revenant à la Société	2 100 000 \$	4 340 000 \$
Estimé du fonds de roulement au 31 juillet 2006	133 163 \$	133 163 \$
Produit provenant du placement de débentures ¹⁾	<u>100 000 \$</u>	<u>100 000 \$</u>
Total :	<u>2 333 163 \$</u>	<u>4 573 163 \$</u>

- 1) La Société entend compléter de façon concurrente un placement privé de débentures convertibles pour un montant maximum de 500 000 \$. À ce jour, la Société a amassé 100 000 \$. Chaque débenture est convertible au gré du détenteur en actions ordinaires de la Société, au prix de conversion équivalent au cours de clôture des actions de la Société sur un marché organisé le jour précédant la conversion moins un escompte de 20 %, sous réserve d'un prix de conversion minimum de 0,75 \$ l'action pendant une période de 24 mois suivant l'émission. La débenture porte intérêts au taux de 12 % l'an, payables semestriellement.

Le tableau suivant présente les objectifs principaux auxquels la Société prévoit affecter la totalité des fonds dont elle disposera par la suite de la réalisation du présent placement. Toutefois certaines circonstances pourraient justifier, pour des motifs commerciaux, la réaffectation des fonds :

Utilisation du produit	Placement minimal	Placement maximal
1) Fonds de roulement 12 mois	1 433 163 \$	1 433 163 \$
2) Campagne marketing et de communication	150 000 \$	425 000 \$
3) Brevets (Canada – USA – Europe)	100 000 \$	200 000 \$
4) Frais légaux, comptables	100 000 \$	200 000 \$
5) Participations aux salons professionnels	110 000 \$	110 000 \$
6) Immobilisations	50 000 \$	200 000 \$
7) Projets de développement d'affaires	390 000 \$	2 005 000 \$
Total	2 333 163 \$	4 573 163 \$

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'INFORMATION FINANCIÈRE ET RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion qui suit présente un sommaire des facteurs importants qui ont eu une incidence sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Kolombo au cours des trois exercices terminés respectivement les 30 avril 2006, 2005 et 2004. Il doit être lu à la lumière des états financiers, des notes afférentes et des autres informations paraissant ailleurs dans le présent prospectus et des facteurs de risque.

Vue d'ensemble :

Kolombo conçoit et développe des technologies, des logiciels, des appareils et systèmes de gestion et d'antivol destinés principalement aux flottes de véhicules de transport industriel et aux parcs d'équipements lourds en les munissant d'appareils pouvant détecter toute intrusion et permettant une intervention interactive au sein de zones sécurisées. Kolombo vise à devenir un pionnier du secteur de la sécurité de flottes de véhicules de transport et d'équipements lourds.

Depuis l'an 2000, Kolombo travaille à développer ses solutions et produits, à en assurer les droits de propriétés et à élaborer son modèle d'affaire. Depuis 2004, Kolombo complète ses recherches en effectuant des études de marché, en présentant ses produits aux différents organismes aux fins d'obtention des certifications nécessaires à la mise en marché des produits et en réalisant des efforts de pré-commercialisation. Kolombo a débuté la commercialisation de ses produits au début de l'année 2006. Kolombo se trouve dans un processus de validation de ses produits auprès de 3 compagnies de transport où des projets pilotes ont été entrepris.

Résultats d'exploitation :

N'ayant démarré les efforts de commercialisation qu'en début 2006, aucun revenu de vente de produits n'a été réalisé au cours des exercices 2004 et 2005. Les premiers revenus de vente ont été réalisés au cours de l'exercice 2006.

Le tableau suivant reproduit les charges de Kolombo inclus dans ses états financiers présentés dans le prospectus pour les 3 exercices financiers terminés les 30 avril 2006, 2005 et 2004.

	Exercice terminé le 30 avril 2006	Exercice terminé le 30 avril 2005	Exercice terminé le 30 avril 2004
Revenus	<u>89 000 \$</u>	<u>— \$</u>	<u>— \$</u>
Charges			
Coût des produits vendus	65 439 \$	— \$	— \$
Activités de recherche et développement	327 324 \$	441 510 \$	254 249 \$
Activités de pré-commercialisation et commercialisation	934 062 \$	172 937 \$	131 219 \$
Support administratif	151 150 \$	79 742 \$	68 737 \$
Frais financiers	57 352 \$	94 335 \$	35 902 \$
Amortissement des frais reportés	57 006 \$	57 005 \$	— \$
Amortissement des immobilisations corporelles	22 814 \$	18 842 \$	17 744 \$
Total des charges pour l'exercice	<u>1 645 147 \$</u>	<u>864 371 \$</u>	<u>507 852 \$</u>
Perte nette par action :	(0,054 \$)	(0,037 \$)	(0,029 \$)
Perte nette par action, dilué :	(0,054 \$)	(0,037 \$)	(0,029 \$)
Actif total :	1 163 971 \$	647 124 \$	642 586 \$

Activités de recherche et développement :

Les charges de recherche et de développement se composent principalement de salaires et bénéfices marginaux de 326 544 \$, 480 975 \$ et 249 856 \$ pour les exercices 2006, 2005 et 2004 respectivement.

Kolombo réclame des crédits d'impôts accordés à la recherche et au développement. Ces crédits s'élèvent à 70 559 \$, 66 022 \$ et 90 563 \$ pour les exercices terminés les 30 avril 2006, 2005 et 2004, respectivement.

De plus, tel que décrit aux notes complémentaires des états financiers, la Société a capitalisé des frais représentant les coûts de développement qui répondent aux critères de report selon les principes comptables généralement reconnus. Ces frais reportés s'élèvent à 42 287 \$, 38 740 \$ et 63 744 \$ respectivement pour les exercices terminés les 30 avril 2006, 2005 et 2004.

Les frais englobent aussi les déboursés reliés à l'élaboration des produits, à leur certification auprès de laboratoires et des institutions légales ainsi qu'à l'enregistrement de droits de propriété et à l'acquisition de brevets.

Activités de pré-commercialisation et commercialisation :

Les charges de pré-commercialisation et commercialisation comprennent les coûts d'études et de mise en marché (120 131 \$ au cours de l'exercice terminé le 30 avril 2006), et de l'élaboration d'un site internet en 2004 (24 000 \$). Aussi inclus sous cette rubrique sont les coûts reliés à la fabrication de prototypes qui s'élèvent à 219 130 \$, 40 924 \$ et 49 724 \$ pour les exercices terminés les 30 avril 2006, 2005 et 2004, respectivement. Une rémunération à base d'actions au montant de 295 643 \$ en 2006 et de 61 508 \$ en 2005 a été versée à un consultant ayant travaillé au développement du marché.

Support administratif :

Les charges de support administratif comprennent essentiellement les frais de support à la recherche et au développement tel que loyer (19 854 \$ annuellement), déplacements, fournitures, télécommunications et frais professionnels corporatifs (avocats et comptables).

Frais financiers :

Cette rubrique englobe, entre autre, un montant de 55 065 \$, 72 946 \$ et 20 000 \$ pour les exercices terminés les 30 avril 2006, 2005 et 2004 respectivement, représentant l'accroissement de la valeur des débentures convertibles.

Amortissement des frais reportés :

Ce poste englobe l'amortissement des frais reportés au montant de 57 006 \$ pour l'exercice 2006 et 57 005 \$ pour l'exercice 2005.

Actifs incorporels :

Les actifs incorporels de 169 754 \$ au 30 avril 2006 proviennent de certaines technologies acquises et de coûts encourus pour l'obtention de brevets.

Stocks :

Les stocks au montant de 181 274 \$ au 30 avril 2006 représentent le coût des produits disponibles à la vente. Aucune activité de commercialisation n'ayant été entreprise au cours des exercices antérieurs, aucun stock n'était requis.

Frais de développement reportés :

Cet élément d'actif représente les coûts de développement et de pré-commercialisation encourus par la Société et répondant aux critères de report selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Ils seront amortis, à l'encontre des revenus, sur une période estimative raisonnable.

Situation de trésorerie :

Au 30 avril 2006, Kolombo disposait d'une encaisse de 174 750 \$. Son fonds de roulement s'élevait à 279 260 \$ à cette date et était estimé à 233 163 \$ au 31 juillet 2006.

Activités de financement :

Les flux de trésorerie générés par les activités de financement se sont établis à 1 261 873 \$ pour l'exercice terminé le 30 avril 2006. La source principale de financement a été l'émission d'actions pour 1 491 200 \$. Au cours de cette période, la Société a réduit sa dette à long terme de 229 327 \$.

Politique en matière de dividendes :

Kolombo n'a versé aucun dividende et sa politique est de conserver ses fonds pour ses activités d'exploitation.

Opération entre apparentés :

La Société est endettée d'un montant de 180 534 \$ envers deux de ses dirigeants, Fouad Choucair et Martin Arsenault. Cette dette, dont un montant de 34 000 \$ a été remboursé en mai 2006, est sans intérêt ni modalité de remboursement. MM. Choucair et Arsenault ont renoncé à exiger tout remboursement relatif à cette dette avant le 30 avril 2007.

MODE DE PLACEMENT

Aux termes d'une convention de placement pour compte (la « **convention de placement pour compte** ») intervenue en date du 8 août 2006 entre la Société et le placeur pour compte, la Société a désigné le placeur pour compte comme son mandataire afin qu'il offre en vente au public un minimum de 3 333 333 et un maximum de 6 666 666 actions ordinaires, conformément au présent prospectus, au prix de 0,75 \$ l'action ordinaire, pour un produit brut de 2 500 000 \$ si le placement minimal est souscrit et un produit brut de 5 000 000 \$ si le placement maximal est souscrit. Le placeur pour compte recevra une rémunération correspondant à 10 % du produit brut global tiré de la vente des actions ordinaires. En outre, la Société versera au placeur pour compte des frais de financement de 15 000 \$, plus les taxes, et paiera les frais juridiques de celui-ci, lesquels sont estimés à 35 000 \$.

La Société a également convenu d'octroyer au placeur pour compte une option incessible (l'« **option du placeur pour compte** ») lui permettant d'acheter 333 333 actions ordinaires si le placement minimal est souscrit et jusqu'à 666 666 actions ordinaires si le placement maximal est souscrit, au prix de 0,75 \$ l'action, qui peut être levée pendant une période de 24 mois à compter de la date de clôture du présent placement. Le présent prospectus vise l'octroi de la totalité de l'option du placeur pour compte. Le placeur pour compte a convenu de placer les actions ordinaires offertes aux termes des présentes pour le compte de la Société et il peut conclure des conventions de courtage avec d'autres courtiers en valeurs mobilières sans frais additionnels pour la Société. Le placeur pour compte a la faculté de résilier la convention de placement pour compte à son gré, en fonction de son appréciation de la conjoncture des marchés financiers; la convention peut également être résiliée par la réalisation de certaines conditions énoncées dans la convention de placement pour compte.

Les souscriptions seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les attribuer en totalité ou en partie, et de clore les registres de souscription en tout temps sans préavis. Il est prévu que la clôture du présent placement devrait avoir lieu le 19 septembre 2006 ou à une date ultérieure dont la Société et le placeur pour compte pourront convenir mais au plus tard 90 jours après la date du visa du prospectus définitif. Si la souscription minimale n'a pas été réunie dans les 90 jours suivant la date du visa du prospectus définitif ou à tout autre moment auquel les personnes qui ont souscrit des actions ordinaires dans le délai imparti peuvent consentir et sous réserve de l'obtention d'une autorisation de prolongation de délai de l'Autorité des marchés financiers, la totalité du montant des souscriptions sera retourné aux souscripteurs, sans intérêt ni déduction, sauf instructions contraires de ceux-ci au placeur pour compte.

Droits conférés au placeur pour compte

De plus, en vertu de la convention de placement pour compte, la Société consent au placeur pour compte un droit de premier refus lui permettant d'agir à titre de placeur pour compte pour tout financement, public ou privé, de la Société par voie d'émission de valeurs mobilières du trésor ou d'autres droits, pour une période de 18 mois suivant la clôture du présent placement.

Détermination du prix

Le prix du présent placement a été établi par voie de négociation entre la Société et le placeur pour compte.

Demande d'inscription à la Bourse

La Bourse a conditionnellement accepté la demande d'inscription à sa cote des actions ordinaires de la Société. L'inscription est conditionnelle à l'obligation, pour la Société de remplir toutes les conditions d'inscription de la Bourse.

DESCRIPTION DES TITRES QUI FONT L'OBJET DU PLACEMENT

La Société peut émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, dont 31 139 498 sont émises et en circulation, entièrement libérées et non cotisables en date des présentes. De plus, un nombre maximal de 6 666 666 actions ordinaires sont réservées à des fins d'émission aux termes du présent placement et un maximum de 666 666 actions ordinaires si le placement maximal est souscrit sont réservées à des fins d'émission au moment de la levée de l'option du placeur pour compte. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter aux assemblées des actionnaires de la Société, de recevoir les dividendes qui sont déclarés par le conseil d'administration de la Société et de recevoir les éléments d'actif de la Société qui peuvent être distribués aux porteurs d'actions ordinaires. Voir les rubriques « Ventes antérieures », « Bons de souscription » et « Mode de placement ».

STRUCTURE DU CAPITAL

Le tableau suivant et les notes complémentaire présentent la structure du capital de la Société sur une base réelle et pro forma, compte tenu du placement mais à l'exception de l'exercice des bons de souscription et de l'option du placeur pour compte.

Désignation des titres	Montant autorisé	En circulation au 30 avril 2006	En circulation si le placement minimal est souscrit	En circulation si le placement maximal est souscrit
Actions ordinaires	Illimité	31 139 498	34 472 831	37 806 164

Bons de souscription

Kolombo, afin d'attirer et de garder ses employés, d'intéresser ses partenaires et de susciter la capitalisation de ses partenaires, ses administrateurs, ses dirigeants et ses consultants a offert et octroyé des bons de souscription d'actions. Ainsi, depuis janvier 2004, des bons de souscription ont été octroyés permettant d'acquérir 5 066 384 actions sous-jacentes.

Tous ces bons de souscriptions ne prennent effet qu'à partir de l'inscription des actions de la Société à la cote d'une bourse reconnue, sujet aux périodes de rétention que les autorités ou les règlements prévoient et ne demeureront en vigueur, par la suite, que pour une période de 18 mois.

2 487 384 de ces bons de souscription ont été octroyés à un prix d'exercice de 0,35 \$ l'action et 2 579 000 à un prix d'exercice de 0,80 \$ l'action.

Régime d'options d'achat d'actions

Sous réserve de l'approbation de la Bourse, le conseil d'administration de Kolombo entend adopter un régime d'options d'achat d'actions (le «régime») à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, employés-clés et fournisseurs de services afin d'intéresser, de conserver et de motiver ces personnes à poursuivre leur collaboration et à rechercher son succès.

Les options octroyées aux termes de ce régime pourront être levées dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date d'octroi. Le conseil d'administration désignera les bénéficiaires d'options et le nombre d'options d'achat d'octroyées, leur prix d'exercice, la date d'expiration et toute autre question afférente, dans chaque cas, conformément à la législation applicable des autorités de réglementation en valeurs mobilières. Le prix d'exercice des options octroyées aux termes du régime sera fixé par le conseil d'administration au moment de l'octroi et, lorsque les actions ordinaires de la Société seront inscrites à la cote d'une bourse, le prix d'exercice ne devra pas être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires le jour précédent leur octroi. S'il n'y a pas eu d'opération à cette date, le cours de clôture sera remplacé par la moyenne entre le cours acheteur et le cours vendeur.

Les options seront incessibles et, sauf pour les fournisseurs de services, elles ne pourront être exercées que si le titulaire est à l'emploi de la Société, s'il est administrateur ou s'il est membre de la direction, selon le cas, sous réserve de l'exercice prévu en cas de décès.

Le nombre maximum d'actions ordinaires qui pourront être émises aux termes de ce régime n'excédera pas 10 % des actions ordinaires émises et en circulation après la clôture du placement.

Aux termes de conventions d'emploi intervenues entre la Société et certains employés, ces derniers détiennent des options d'achat d'actions de la Société leur permettant d'acquérir un total de 550 000 actions ordinaires au prix de 0,27 \$ l'action pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2005. Aucune autre option d'achat d'actions n'est ou ne sera émise jusqu'à la fin du présent placement.

VENTES ANTÉRIEURES

Depuis le 1^{er} août 2005, la Société a émis les actions ordinaires suivantes de son capital social.

Date	Nombre d'actions ordinaires	Prix d'émission / prix réputé par action ordinaire	Prix d'émission / prix réputé global	Contrepartie reçue
3 août 2005	350 000	0,14 \$	49 000 \$	Espèces
12 août 2005	250 000	0,40 \$	100 000 \$	Espèces
2 septembre 2005	500 000	0,40 \$	200 000 \$	Espèces
21 octobre 2005	375 000	0,40 \$	150 000 \$	Espèces
28 novembre 2005	25 000	0,40 \$	10 000 \$	Espèces
6 décembre 2005	675 000	0,40 \$	270 000 \$	Espèces
20 décembre 2005	375 000	0,40 \$	150 000 \$	Espèces
21 décembre 2005	410 000	0,40 \$	164 000 \$	Espèces
9 janvier 2006	375 000	0,40 \$	150 000 \$	Espèces

Date	Nombre d'actions ordinaires	Prix d'émission / prix réputé par action ordinaire	Prix d'émission / prix réputé global	Contrepartie reçue
11 janvier 2006	75 000	0,40 \$	30 000 \$	Espèces
1 mars 2006	250 000	0,40 \$	100 000 \$	s.o.
28 avril 2006	630 000	0,27 \$	170 100 \$	s.o.
28 avril 2006	830 500	0,40 \$	332 200 \$	Espèces
28 avril 2006	112 500	0,14 \$	15 750 \$	Espèces

TITRES ENTIÉRCÉS

Le tableau suivant indique le nombre d'actions ordinaires de la Société qui seront entiercées ainsi que le nom de leur détenteur et leur date de libération.

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions entiercées	Pourcentage des actions, compte non tenu du placement	Pourcentage des actions, si le placement minimal est souscrit	Pourcentage des actions si le placement maximal est souscrit
Fouad Choucair	1 051 523	3,38 %	3,05 %	2,78 %
Denise Catafago	6 421 253	20,62 %	18,63 %	16,98 %
Martin Arsenault	6 389 812	20,52 %	18,53 %	16,90 %
Josée Douaire	1 382 964	4,44 %	4,01 %	3,66 %
Normand Bergeron	750 000	2,41 %	2,18 %	1,98 %
Christian Carle-Catafago ¹⁾	1 442 609	4,63 %	4,18 %	3,82 %
Bernard Bougie	50 000	0,16 %	0,15 %	0,13 %
TOTAL	17 488 161	56,16 %	50,73 %	46,25 %

1) Christian Carle-Catafago détient ces actions via Cycata Holding dont il détient 99,9 % des titres émis et en circulation.

Ces actions seront entiercées aux termes d'une convention d'entiercement à être conclue entre la Société, les actionnaires mentionnés au tableau ci-haut et Compagnie Trust CIBC Mellon à la date de la clôture et seront libérées conformément au calendrier de libération ci-dessous :

- a) 10 % des titres entiercés seront libérés à la date d'inscription des titres de la Société à la cote de la Bourse; et
- b) 15 % des titres entiercés seront libérés à intervalles de 6 mois, c'est-à-dire, le 6e, 12e, 18e, 24e, 30e et 36e mois suivant l'inscription des titres de la Société à la cote de la Bourse.

Au surplus, un total de 2 372 790 bons de souscription détenus par Fouad Choucair, Martin Arsenault, Denise Catafago et Josée Douaire seront entiercés en vertu de cette convention d'entiercement et soumis au même calendrier de libération.

Également, conformément à la Politique 5.4 de la Bourse intitulée *Entiercement, contrepartie du vendeur et restrictions relatives à la revente*, un nombre additionnel de 6 897 888 actions ordinaires et 550 000 options d'achat d'actions de la Société détenues par des actionnaires actuels seront soumises à des restrictions pour des durées variant de quatre mois à trois ans. Ces actions ordinaires seront soumises à des restrictions relatives à la revente puisqu'elles auront été émises à des prix inférieurs au prix d'émission des actions ordinaires aux termes du placement.

ACTIONNAIRES PRINCIPAUX

Le tableau suivant présente la liste des personnes qui, à la date des présentes, sont propriétaires d'au moins 10 % des actions ordinaires de la Société émises et en circulation.

Nom	Type de propriété	Nombre d'actions ordinaires	Pourcentage d'actions ordinaires avant le placement	Pourcentage d'actions ordinaires si le placement minimal est souscrit	Pourcentage d'actions ordinaires si le placement maximal est souscrit
Martin Arsenault et son épouse Josée Douaire	Directe et indirecte	7 772 776	24,96 %	22,55 %	20,56 %
Fouad Choucair et son épouse Denise Catafago	Directe et indirecte	7 472 776	24,00 %	21,68 %	19,77 %

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le tableau suivant présente le nom et la municipalité de résidence des administrateurs et des dirigeants de la Société, leur poste et leurs fonctions au sein de la Société, leur occupation principale actuelle, le nombre d'actions ordinaires dont ils sont propriétaires véritables ou sur lesquelles ils exercent, directement ou indirectement, une emprise et le pourcentage d'actions ordinaires que chacun d'eux détenait avant la réalisation du présent placement et au moment de celle-ci.

Nom, âge et municipalité de résidence	Poste et fonctions au sein de la Société	Occupation principale actuelle	Actions ordinaires détenues (pourcentage et nombre d'actions ordinaires avant le présent placement)	Pourcentage et nombre d'actions ordinaires si le placement minimal est souscrit	Pourcentage et nombre d'actions ordinaires si le placement maximal est souscrit
Martin Arsenault 41 ans Outremont (Québec)	Président et directeur général, administrateur, (depuis octobre 2003) et promoteur	Président de Kolombo	7 772 776 (24,96 %)	7 772 776 22,55 %	7 772 776 20,56 %
Fouad Choucair 62 ans Montréal (Québec)	Chef de la direction financière, président du conseil, administrateur (depuis octobre 2003) et promoteur	Chef de la direction financière de Kolombo	7 472 776 (24,00 %)	7 472 776 (21,68 %)	7 472 776 (19,77 %)
Normand Bergeron 68 ans Québec (Québec) ¹⁾	Administrateur (depuis septembre 2004)	Consultant en sécurité publique	750 000 (2,41%)	750 000 (2,18 %)	750 000 (1,98 %)
Jean-Charles Dupuis 46 ans Outremont, (Québec)	Administrateur (depuis septembre 2004)	Chef de la direction et membre du conseil d'administration de Eloda inc.	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (0 %)
Christian Carle-Catafago, 38 ans Beyrouth, Liban ¹⁾	Administrateur (depuis juin 2004)	Président et directeur général de Cycata Holding	1 442 609 (4,63 %)	1 442 609 (4,18 %)	1 442 609 (3,82 %)
Bernard Bougie ¹⁾ 56 ans St-Laurent (Québec)	Administrateur (depuis avril 2004)	Conseiller d'affaires	50 000 (0,16 %)	50 000 (0,15 %)	50 000 (0,13 %)

1) Membre du comité de vérification.

Les administrateurs et les dirigeants de la Société consacrent le temps nécessaire pour faire en sorte que les objectifs de la Société soient atteints.

Les administrateurs et dirigeants détiennent, directement ou indirectement, 17 488 161 actions ordinaires.

Martin Arsenault

Membre du conseil d'administration et président et directeur général de Kolombo, M. Arsenault dispose de 17 ans d'expérience en tant qu'entrepreneur et gestionnaire de sociétés manufacturières et technologiques. Détenteur d'un B.A.A. des Hautes Études Commerciales, il occupe de janvier 1985 à juin 1989 le poste d'assistant aux vice-présidents d'Ogivar Technologies Inc., une société cotée à la Bourse de Montréal. De juillet 1989 à décembre 1993, il a été le président fondateur de Cybernétique Inc., une entreprise de distribution d'équipements informatiques et de composantes électroniques. Suite à la vente de cette société, M. Arsenault remplit, en tant que consultant, différents mandats reliés au transfert de technologies ainsi qu'aux financements de PME. À la suite de l'un de ces financements, il occupe le poste de vice-président de Syscan International inc., société publique cotée à la Bourse de Vancouver. M. Arsenault a été de 1991 à 1994 un membre permanent du conseil consultatif pour la Commission de Formation Professionnelle du Grand Montréal (maintenant SQDM). Représentant patronal des petites entreprises manufacturières et de 1995 à 1996 membre du comité Viatech de la Banque Royale du Canada pour les sciences et les industries du savoir, il siège au conseil d'administration de Capital Agritech Inc., Corporation d'investissements Pontiac Castle (en tant qu'administrateur) et Corporation Immobilière Cagim (en tant que président du conseil d'administration). Ces trois compagnies sont cotées à la Bourse.

Fouad Choucair

Membre du conseil d'administration et chef de la direction financière de Kolombo, monsieur Choucair a obtenu son diplôme de commerce de l'Université Américaine de Beyrouth en 1961. En 1972, il fonde « Schoucair Société Nationale de l'Habillement », une société manufacturière de vêtements masculins comptant 850 employés. En 1973, il fonde une autre société manufacturière, la « National Clothing Company », spécialisée dans la production de chemises et de denim pour hommes. Il est membre du conseil d'administration et l'un des actionnaires majoritaires de la « National Land & Building », société de développement de propriétés immobilières. En 1974, il établit à Londres une société de distribution de vêtements masculins, Trisca Marketing Ltd. En 1978, il devient actionnaire d'une banque d'affaires, la « Universal Bank, Beyrouth » et occupe la position de vice-président du conseil d'administration de la banque jusqu'en 1994. En 1990 il est le président fondateur de Compulys Data Inc., à Montréal, une société spécialisée dans les solutions informatiques portables, distributrice également de produits informatiques de la Société PSION à Londres. Monsieur Choucair est membre du conseil d'administration d'Exploration Typhon Inc. société cotée à la Bourse.

Christian Carle-Catafago

Membre du conseil d'administration de Kolombo, monsieur Carle-Catafago est diplômé en architecture DPLG en 1996. Après une carrière d'architecte en France, il poursuit cette activité au Liban et intègre des cabinets spécialisés.

Tout en obtenant un MBA exécutif affilié à l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP-ESA) en 2003, monsieur Carle-Catafago est promu à la direction de Gulf Finance pendant la structuration de sa direction centrale de Beyrouth. Il participe entre autres à la mise en place d'un projet immobilier récréatif au Moyen-Orient.

Il obtient un MS Finance et Trésorerie en 2004, toujours affilié à l'École Supérieure de Commerce de Paris tout en étant consultant auprès de compagnies d'assurances, telles la Société Générale d'Assurances ainsi que d'institutions financières en structuration de produits et en gestion de patrimoine.

Normand Bergeron

Membre du conseil d'administration de Kolombo, Normand Bergeron a occupé durant de nombreuses années le poste de directeur général adjoint de la Sûreté du Québec. Il a également été le directeur du service de police de Québec. Il est présentement consultant en sécurité publique auprès des instances gouvernementales. Monsieur Bergeron participera aux projets spéciaux de Kolombo concernant la sécurité du territoire, la sécurité routière publique canadienne et nord-américaine, ainsi que la sécurisation des bâtiments stratégiques des institutions gouvernementales.

Jean-Charles Dupuis

Membre du conseil d'administration de Kolombo, monsieur Dupuis dispose de 25 ans d'expérience dans le monde des affaires. Il a occupé depuis l'an 2000 le poste de vice-président – Systèmes informatiques stratégiques chez Belron Canada. Monsieur Dupuis est un expert en intégration de systèmes informatiques. Cette expertise couvre un vaste domaine de développement stratégique et de coordination entre 265 points de ventes à travers le Canada, le déploiement de serveurs-clients/points de ventes et dans l'implantation de structures informatiques de contrôle et de performance de centres de distribution. Monsieur Dupuis bénéficie également de 19 ans d'expérience dans le secteur des assurances. Il avait commencé sa carrière en 1981 chez Meloche Monnex Assurances où il a gravi les échelons pour finalement être nommé en 1993 vice-président des systèmes d'intégrations et services aux utilisateurs. Monsieur Dupuis est détenteur d'un BAC en commerce, finance et comptabilité de l'Université Concordia / Loyola Campus. Il a également obtenu en 1993 un diplôme en « Business Process Reengineering » des Hautes Études Commerciales ainsi qu'un « P+methodology/System development methodology » de l'institut DMR.

Bernard Bougie

Membre du conseil d'administration de Kolombo, monsieur Bougie est comptable agréé depuis 1974 et a une vaste expérience en gestion financière, en vérification publique et comptabilité. Au cours de sa carrière de 31 ans avec Samson Bélair/Deloitte et Touche, dont 22 années à titre d'associé, il a agi à titre de conseiller d'affaires auprès d'une clientèle variée, tant privée que publique. Depuis sa retraite en septembre 2004, il agit à titre d'administrateur de sociétés et exécute divers mandats consultatifs en gestion financière. Monsieur Bougie a obtenu un baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales en 1973. Monsieur Bougie est gradué du programme des administrateurs de l'Institute of Corporate Directors (Canada).

Il est prévu que Martin Arsenault et Fouad Choucair travailleront à temps plein pour la Société. Les autres administrateurs consacreront le temps nécessaire à la réalisation des objectifs de la Société.

Expérience auprès d'autres émetteurs assujettis

Le tableau suivant présente la liste des administrateurs, dirigeants et promoteurs de la Société qui sont, ou qui ont été au cours des cinq dernières années, des administrateurs, des dirigeants ou des promoteurs d'autres émetteurs qui sont ou étaient des émetteurs assujettis dans un territoire canadien.

Nom	Nom de l'émetteur assujetti	Nom de la bourse ou du marché	Poste	De	À
Martin Arsenault	Corporation Immobilière Cagim	Bourse de croissance TSX	Administrateur et Président	Août 2004	Aujourd'hui
	Corporation d'investissements Pontiac Castle	Bourse de croissance TSX	Administrateur	Juillet 2004	Aujourd'hui
	Syscan International Inc.	Bourse de Vancouver	Vice-président Développement des affaires	Octobre 1996	2001
	Capital Agritech Inc.	Bourse de Croissance TSX	Administrateur	Novembre 2005	Aujourd'hui
Fouad Chouair	Exploration Typhon Inc.	Bourse de croissance TSX	Administrateur	Janvier 2002	Aujourd'hui

Interdiction d'opérations ou faillite d'une société

Au cours des 10 dernières années, aucun administrateur, dirigeant ou promoteur de la Société n'a été administrateur, dirigeant ou promoteur d'un autre émetteur qui, alors qu'il exerçait cette fonction, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations sur valeur ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières applicable pendant plus de 30 jours consécutifs, ou a fait faillite, a fait une proposition concordataire aux termes de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivi par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, a intenté des poursuites contre eux, ou s'est vu imposer la nomination d'un séquestre, un séquestre gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens.

Amendes ou sanctions

Aucun administrateur, dirigeant ou actionnaire exerçant un contrôle sur les titres de la Société ne s'est vu imposer une amende ou une sanction par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité canadienne en valeurs mobilières, ni n'a conclu d'entente de règlement avec celle-ci.

Aucun administrateur, dirigeant ou actionnaire exerçant un contrôle sur les titres de la Société ne s'est vu imposer une amende ou une sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Faillite personnelle

Aucun administrateur, dirigeant ou actionnaire exerçant un contrôle, ou une société de portefeuille de l'une de ces personnes de la Société n'a, au cours des dix dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec ceux-ci, intenté des poursuites contre eux, et

aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir les biens de cette personne.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Pour les années terminées les 30 avril 2005, 2004 et 2003, Fouad Choucair et Martin Arsenault ont chacun reçu la somme de 30 000 \$ à titre de rémunération. Aucune autre forme de rémunération n'a été versée pour ces années aux autres administrateurs et hauts dirigeants de la Société.

Suite à la clôture du présent placement, le salaire versé à messieurs Choucair et Arsenault sera révisé pour s'établir à 120 000 \$ par année.

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les actions ordinaires de la Société comporte un certain nombre de risques. Le présent prospectus contient certaines affirmations à valeur subjective qui présument l'avènement de certaines circonstances; ces affirmations et ces présomptions pourraient ne pas se confirmer. La Société et ses activités sont exposées à des risques et des incertitudes qui peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les affaires, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. Les souscripteurs des titres visés par le présent prospectus devraient examiner soigneusement les facteurs de risques suivants, en plus de tous les autres renseignements contenus au présent prospectus. Les risques et les incertitudes indiqués ci-après ne sont pas les seuls auxquels nous sommes confrontés. D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons pas présentement connaissance ou que nous considérons actuellement comme négligeables peuvent également perturber nos activités commerciales et entraîner une diminution du cours de nos actions ordinaires. La matérialisation de l'un ou l'autre des risques suivants pourrait toucher notre entreprise et avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Le cours de nos actions ordinaires pourrait alors diminuer, et vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre placement.

Démarrage et commercialisation

Fondée en 2000, la Société exerce ses activités depuis peu et ses produits sont encore en voie de développement. La Société ne peut assurer qu'elle pourra recruter les ressources humaines ou obtenir les partenariats stratégiques nécessaires à la production et à la commercialisation de sa technologie. Nos produits s'adressent à des marchés concurrentiels qui se caractérisent par une évolution rapide de la technologie et des normes industrielles et par de fréquents lancements de nouveaux produits.

Notre succès dépend de l'acceptation de nos produits par le marché ainsi que de notre capacité à améliorer ces produits et à lancer de nouveaux produits et des produits dotés de caractéristiques qui répondent aux exigences de la clientèle. Notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient subir des répercussions défavorables si nous accusons des retards dans la mise au point de nouveaux produits ou d'améliorations ou si ces produits ou les améliorations ne sont pas acceptés par les marchés.

Propriété intellectuelle et risques de contrefaçon

Le succès de la Société dépend de sa technologie exclusive. La Société se fie sur une combinaison de brevets, de lois, de secrets commerciaux, d'ententes de non-divulcation et de dispositions contractuelles

diverses pour protéger sa technologie exclusive. Rien ne peut garantir que les mesures de protection prises par la Société seront suffisantes pour empêcher l'appropriation illicite de sa technologie ou la mise au point par des tiers de la même technologie ou d'une technologie similaire.

De plus, il se peut que la Société doive entreprendre des poursuites pour faire valoir ses droits de propriété intellectuelle, pour protéger ses secrets commerciaux, pour déterminer la validité et l'étendue des droits de propriété de tiers, ou pour se défendre contre des réclamations pour contrefaçon ou invalidité. De telles procédures, qu'elles soient ou non couronnées de succès, pourraient entraîner des coûts considérables et le détournement des ressources de la direction. De plus, une réclamation présentée avec succès contre la Société pourrait limiter la capacité de cette dernière à utiliser sa technologie ou en autoriser l'utilisation en vertu de licences au Canada, aux États-Unis ou à l'étranger, ou autrement avoir un effet négatif important sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Si la Société s'avérait incapable de faire protéger ses droits et d'appliquer ou sanctionner les ententes qu'elle entend conclure à cet égard, elle pourrait être l'objet d'une concurrence que sa capacité financière ne lui permettrait pas de soutenir. De plus, sans contrevenir aux lois ni aux droits contractuels de la Société, il se peut que la concurrence mette au point des produits compétitifs et, disposant alors soit d'une meilleure technologie ou de moyens plus importants, fasse échec aux objectifs visés par la Société.

Bien qu'à sa connaissance la Société ne contrevienne pas aux droits de propriété intellectuelle de tiers, des réclamations pour contrefaçon sont de plus en plus courantes à mesure que le nombre de produits et de concurrents au sein du secteur dans lequel elle œuvre augmente et que les caractéristiques des produits au sein de plusieurs secteurs se chevauchent. Rien ne garantit que la Société ne recevra pas de réclamations de tiers faisant valoir que ses produits contreviennent, ou peuvent contrevenir, aux droits patrimoniaux de tiers. La défense à l'égard de telles réclamations, qu'elles soient ou non fondées, pourrait exiger énormément de temps, forcer le personnel technique et le personnel de direction à y concentrer des efforts et entraîner des coûts importants pour la Société.

Changements potentiels des pourcentages de marge brute

Si les coûts de production et de distribution réels sont supérieurs aux coûts prévus, nos marges brutes diminueront. En outre, les pressions de la concurrence pourraient nous obliger à diminuer le prix des produits, ce qui pourrait provoquer une autre diminution de nos marges si nous ne sommes pas en mesure de compenser cet effet par des mesures de réduction des coûts. Si les marges brutes d'une gamme de produits importante sont réduites ou si les ventes de produits à faible marge surpassent celles des produits à forte marge, notre rentabilité pourrait diminuer et notre entreprise en souffrirait.

Besoin de financement additionnel

Lorsque la Société aura obtenu l'acceptation commerciale et industrielle requise pour ses produits, elle aura besoin de fonds supplémentaires pour en assurer la commercialisation à très large échelle et dans le plus court laps de temps possible. Il est possible que la Société ne puisse, par le biais d'alliances stratégiques, par financements privés ou publics additionnels, y compris auprès de ses actionnaires actuels, obtenir en temps utile tous les fonds requis, que ce soit par sa capacité limitée d'emprunter ou en raison d'un contexte défavorable pour tels financements au moment où ils seraient requis. Un échec de la Société à élaborer un montage financier suffisant et en temps opportun entraînerait de graves conséquences et pourrait mettre en péril les chances de succès commerciaux anticipés de la Société.

Dépendance à l'égard d'employés clés

Notre succès éventuel dépendra du rendement et du maintien en poste de membres de notre personnel talentueux et spécialisés. La concurrence pour le personnel technique, de commercialisation, de vente et de direction est vive, particulièrement dans le secteur de la technologie. En particulier, étant donné que nos activités de recherche et développement sont principalement menées à Québec, nous sommes fortement tributaires de ce marché du travail pour attirer des ingénieurs qualifiés. Rien ne garantit que nous serons en mesure de conserver nos employés actuels ni d'intéresser, de recruter et de garder en poste d'autres collaborateurs compétents. La perte des services de dirigeants et d'administrateurs, ou le fait de ne pas être en mesure d'intéresser, de recruter et de garder en poste d'autres employés clés, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre entreprise.

Défectuosité des produits

Si l'un de nos produits se révélait défectueux, nous pourrions être tenus de le modifier ou de le rappeler. De pareilles circonstances pourraient nous obliger à engager des frais importants, perturber les ventes et avoir un effet défavorable sur notre réputation et nos produits. L'une ou l'autre de ces situations ou un ensemble de celles-ci pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Fournisseurs indépendants

Nous comptons sur des fournisseurs indépendants, dans certains cas sur des fournisseurs uniques ou des groupes limités de fournisseurs pour obtenir des matériaux et des composantes nécessaires à la fabrication de nos produits. Si nous ne sommes pas en mesure d'obtenir des quantités suffisantes de ces composantes, notre production et l'expédition de nos produits seront retardées, nous pourrions perdre des clients et notre rentabilité en sera touchée. La dépendance envers les fournisseurs a également une influence défavorable sur notre contrôle des coûts de production, les calendriers de livraison ainsi que la fiabilité et la qualité des matériaux. Toute inaptitude à obtenir des livraisons en temps utile de matériaux ou toute autre circonstance qui nous obligerait à rechercher d'autres fournisseurs pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à livrer nos produits à nos clients. En outre, nous impartissons régulièrement certains aspects limités de la fabrication de nos produits à des fabricants à façon, et une augmentation importante du prix des services qu'ils fournissent ou des retards dans leurs livraisons pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Contexte concurrentiel

Nos concurrents peuvent annoncer des produits et des services nouveaux ou des produits comportant des améliorations qui comblent mieux les besoins de la clientèle ou s'adaptent mieux à l'industrie. Une concurrence accrue peut provoquer des réductions des prix, des baisses des marges brutes et la perte d'une part du marché, tous des facteurs qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Bon nombre de nos concurrents et concurrents éventuels disposent de ressources financières, techniques, de commercialisation, de service et autres beaucoup plus importantes que celles dont nous disposons. Bon nombre de ces sociétés comptent également une clientèle plus importante et mieux établie, exercent leurs activités depuis plus longtemps que nous ou sont mieux connues que nous. Notre taille relativement petite pourrait être perçue défavorablement par les clients éventuels. Même si nos concurrents offrent des produits qui sont plus limités sur le plan de la fonctionnalité que les nôtres, ces produits peuvent intégrer

d'autres capacités intéressantes pour certains clients et réduire le nombre des différents types de solutions utilisés pour exercer leurs activités. En outre, nos concurrents peuvent être en mesure de réagir plus rapidement que nous le pouvons aux changements des exigences de la clientèle.

Concurrence

Afin de se doter d'une situation concurrentielle, la Société devra maintenir un programme de recherche et développement pour la mise au point, le développement, la production et la commercialisation, en temps opportun et de façon rentable, en régie interne ou par le biais de certaines alliances stratégiques, de nouveaux produits reliés ou dérivés à sa technologie actuelle et pour en identifier de nouvelles applications. Rien ne peut garantir que la Société pourra, seule ou avec ses collaborateurs externes, développer de nouveaux produits avec succès.

Baisse du cours des actions après le placement

Certains facteurs, comme la vente d'actions ordinaires sur le marché par les actionnaires existants, les fluctuations de nos résultats d'exploitation ou de ceux de nos concurrents, la conjoncture du marché à l'égard de titres analogues et la conjoncture du marché pour d'autres sociétés de l'industrie de la sécurité pourraient provoquer des fluctuations importantes du cours de nos actions ordinaires.

Volatilité du cours des actions

Le cours de nos actions ordinaires est susceptible de varier et pourrait fluctuer de façon importante à l'avenir. Les fluctuations pourraient être provoquées par de nombreux facteurs indépendants de notre volonté, y compris les variations trimestrielles des résultats d'exploitation, les annonces d'innovations technologiques ou de nouveaux produits par nous, nos clients ou nos concurrents, les modifications des recommandations des analystes en valeurs mobilières, les annonces d'acquisitions, les variations des estimations des bénéfices effectuées par des analystes indépendants, les fluctuations générales du marché boursier, ou des produits et des résultats d'exploitation en deçà des attentes des analystes du marché public des valeurs mobilières ou des investisseurs. L'un ou l'autre des ces facteurs pourrait entraîner une baisse marquée du cours de nos actions ordinaires.

L'avènement d'Internet a ouvert de nouvelles voies de transmission de l'information. Nous n'exerçons aucun contrôle sur l'information qui circule et qui est divulguée par l'intermédiaire de services de babillard électronique et dont il est question dans des forums de discussions sur le placement. Les gens ou les organismes qui diffusent cette information n'agissent pas nécessairement dans notre intérêt et celui de nos actionnaires. Cette information, de même que d'autres formes d'information en matière de placement diffusée notamment dans des bulletins d'information et des publications de recherche, pourrait provoquer une baisse marquée du cours de nos actions.

En outre, les marchés boursiers sont occasionnellement le théâtre de fluctuations importantes des cours et des volumes d'opérations. Les cours des titres de sociétés de haute technologie ont été particulièrement éprouvés par ces fluctuations qui, souvent, sont sans rapport avec le rendement de ces entreprises. Ces fluctuations importantes pourraient provoquer une baisse du cours de nos actions ordinaires.

Absence de dividendes en espèces

Notre politique actuelle consiste à conserver les bénéfices en vue du financement de la mise au point de nouvelles gammes de produits ou de les réinvestir par ailleurs dans la Société. Par conséquent, nous ne prévoyons pas verser de dividendes en espèces dans un avenir prévisible. Notre politique en matière de

dividendes sera examinée à l'occasion par notre conseil d'administration suivant le contexte de nos bénéfices, de notre situation financière ou d'autres facteurs pertinents. Jusqu'à ce que nous versions des dividendes, ce qui pourrait ne jamais se produire, nos actionnaires ne seront pas en mesure d'obtenir un rendement de nos actions ordinaires à moins de les vendre.

Conflits d'intérêt éventuels

Immédiatement avant le placement, notre équipe de haute direction sera propriétaire d'environ 40 % de nos actions ordinaires en circulation. Il pourrait survenir certains conflits entre les intérêts de ces personnes à titre de membres de notre équipe de direction et leurs intérêts en tant qu'actionnaires. De tels conflits pourraient survenir, par exemple, quant aux versements des salaires et des primes et d'autres questions analogues. Nos administrateurs et dirigeants sont tenus aux obligations fiduciaires d'agir au mieux de nos intérêts.

Dilution

Le prix d'offre de nos actions ordinaires dans le cadre du premier appel public à l'épargne sera largement supérieur à la valeur comptable nette corporelle par action de nos actions ordinaires. Par conséquent, si vous acquérez des actions ordinaires au cours du présent placement, vous connaîtrez une dilution immédiate et importante de votre placement. Si des options en cours visant l'achat de nos actions ordinaires sont levées, vous subirez une dilution supplémentaire.

Réalisation de financements ultérieurs

Si nous ne pouvons rester rentables, nous pourrions avoir besoin de financement par capitaux propres ou par emprunt supplémentaire. Rien ne garantit que nous serons en mesure d'obtenir des ressources financières supplémentaires ou selon des modalités commerciales avantageuses. L'impossibilité d'obtenir de telles ressources financières pourrait avoir une incidence sur nos plans de croissance ou faire en sorte que nous soyons dans l'impossibilité d'acquitter nos obligations lorsqu'elles deviennent exigibles; l'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre entreprise et notre situation financière.

Vaste pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation du produit net

Notre direction disposera d'un vaste pouvoir discrétionnaire sur la façon d'utiliser le produit net du placement. Nous pourrions engager ce produit selon des façons qui n'augmentent pas nos résultats d'exploitation ou notre valeur marchande, une situation qui aurait une incidence défavorable sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Bien que nous prévoyons actuellement utiliser le produit net du présent placement de la façon indiquée à la rubrique « Emploi du produit », notre direction pourrait revoir la répartition du produit net de la façon qu'elle juge nécessaire.

En raison de ces facteurs, lesquels ne sont pas limitatifs, le présent placement ne convient qu'aux investisseurs qui acceptent de s'en remettre uniquement aux dirigeants de la Société et qui peuvent se permettre de courir le risque de perdre la totalité de leur placement. Les autres investisseurs ne devraient pas investir dans les actions ordinaires.

PROMOTEURS

Martin Arsenault et Fouad Choucair peuvent être considérés comme promoteurs de la Société. Ils détiennent, directement ou indirectement, 15 245 552 actions ordinaires de la Société représentant 48,96 % des actions émises et en circulation en date des présentes. Voir la rubrique «Actionnaires Principaux».

POURSUITES

La Société n'est partie à aucune poursuite et n'est au courant d'aucune poursuite imminente.

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Certaines questions d'ordre juridique relative au placement des actions ordinaires dans le contexte du cadre juridique canadien seront examinées par Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., pour le compte de la Société et par La Roche, Rouleau et Associés pour le compte du placeur pour compte.

VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les vérificateurs de la Société sont Audet, Beaudoin, Girard, comptables agréés s.e.n.c.r.l., 2590 boulevard Laurier, bureau 820, Québec (Québec) G1V 4M6.

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société est Compagnie Trust CIBC Mellon, Montréal (Québec).

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Lavery, de Billy S.E.N.C.R.L., La Roche Rouleau et Associés et les associés et autres avocats de ces cabinets ne sont ni ne seront intéressés, directement ou indirectement, dans les biens de la Société, des personnes qui ont un lien avec elle ou des membres du même groupe qu'elle. Lavery, de Billy S.E.N.C.R.L. et les associés et autres avocats de ce cabinet et La Roche Rouleau et Associés et les associés et autres avocats de ce cabinet sont, collectivement dans chaque cas, véritables propriétaires, directement ou indirectement, de moins de 1 % des titres de la Société. Aucune des personnes physiques ou morales précitées ni aucun de leurs administrateurs, membres de la direction ou employés n'a été ni ne devrait être élu, nommé ou embauché à titre d'administrateur, de membre de la direction ou d'employé de la Société, des personnes qui ont un lien avec elle ou des membres du même groupe qu'elle, à l'exception de Claude Lacroix, avocat chez Lavery, de Billy S.E.N.C.R.L. qui agit également à titre de secrétaire de la Société.

CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important ni n'en conclura, hors du cadre de son activité normale, avant la clôture du présent placement, à l'exception des contrats suivants :

- i) la convention placement pour compte datée du 8 août 2006 conclue avec le placeur pour compte; et
- ii) la convention d'entiercement devant intervenir lors de la clôture entre la Société, certains actionnaires et Société Trust CIBC Mellon.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces confère à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les deux jours suivants la réception du prospectus ou de toute modification de celui-ci. Ces lois permettent également à l'acquéreur de demander la nullité, la révision du prix ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses ou par le fait de ne pas transmettre le prospectus. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEUR

Nous avons lu le prospectus de KOLOMBO TECHNOLOGIES LTÉE (la « **société** »), daté du 8 août 2006, relatif à l'émission et la vente d'un minimum de 3 333 333 actions ordinaires et d'un maximum de 6 666 666 actions ordinaires à un prix de 0,75 \$ l'action. Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention des vérificateurs sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit inclus dans le prospectus susmentionné notre rapport aux administrateurs de la société portant sur les bilans de la société aux 30 avril 2006 et 2005 et sur les états des résultats, du déficit et surplus d'apport et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 30 avril 2006. Notre rapport est daté du 8 août 2006.

(s) Audet, Beaudoin, Girard

Comptables agréés
Québec (Québec) Canada

Le 8 août 2006

Aux administrateurs de
Kolombo Technologies Ltée

Nous avons vérifié les bilans de KOLOMBO TECHNOLOGIES LTÉE aux 30 avril 2006 et 2005 et les états des résultats, du déficit et surplus d'apport et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de 3 ans terminée le 30 avril 2006. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 30 avril 2006 et 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de 3 ans terminée le 30 avril 2006 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(s) Audet, Beaudoin, Girard

COMPTABLES AGRÉÉS

Québec (Québec)
Le 8 août 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>	
Ventes	<u>89 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	\$
Charges				
Coût des produits vendus	65 439	-	-	
Activités de recherche et développement				
Salaires et avantages sociaux	326 544	480 975	249 856	
Autres frais relatifs à la recherche et au développement	113 626	65 297	158 700	
Frais de recherche et développement reportés	(42 287)	(38 740)	(63 744)	
Aides gouvernementales	(70 559)	(66 022)	(90 563)	
Activités de précommercialisation et commercialisation	934 062	172 937	131 219	
Support administratif	151 150	79 742	68 738	
Frais financiers	57 352	94 335	35 902	
Amortissement des frais reportés	57 006	57 005	-	
Amortissement des immobilisations corporelles	22 814	18 842	17 744	
	<u>1 615 147</u>	<u>864 371</u>	<u>507 852</u>	
Perte nette	<u>(1 526 147)</u>	<u>(864 371)</u>	<u>(507 852)</u>	\$
 Perte de base et diluée par action (note 13)	 <u>(0,054)</u>	 <u>(0,037)</u>	 <u>(0,029)</u>	 \$

KOLOMBO TECHNOLOGIES LTÉE
DÉFICIT ET SURPLUS D'APPORT
EXERCICES TERMINÉS LES 30 AVRIL

Page 4

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>	
DÉFICIT				
Solde au début de l'exercice	(1 719 734)	(855 363)	(347 511)	\$
Ajouter :				
Perte nette	<u>(1 526 147)</u>	<u>(864 371)</u>	<u>(507 852)</u>	
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>(3 245 881)</u></u>	<u><u>(1 719 734)</u></u>	<u><u>(855 363)</u></u>	\$
 SURPLUS D'APPORT				
Solde au début de l'exercice	254 000	100 000	100 000	\$
Ajouter :				
Charge de rémunération à base d'actions (note 9)	<u>-</u>	<u>154 000</u>	<u>-</u>	
	254 000	254 000	100 000	
Déduire :				
Conversion de la débenture convertible (note 7)	<u>100 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>154 000</u></u>	<u><u>254 000</u></u>	<u><u>100 000</u></u>	\$

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents	174 750	113 973	\$
Débiteurs	73 649	65 739	
Stocks	181 274	-	
Crédits d'impôts à recouvrer	136 093	65 534	
Dépôts de garantie	12 767	-	
Frais reportés au prochain exercice	<u>36 440</u>	<u>4 190</u>	
	614 973	249 436	
Immobilisations corporelles (note 3)	91 973	64 341	
Frais de développement reportés (note 4)	287 271	244 984	
Actifs incorporels	169 754	31 357	
Frais reportés	<u>-</u>	<u>57 006</u>	
	<u><u>1 163 971</u></u>	<u><u>647 124</u></u>	\$
PASSIF			
Passif à court terme			
Créditeurs (note 5)	301 713	184 657	\$
Dû à des actionnaires, sans intérêts	34 000	-	
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>2 697</u>	
	335 713	187 354	
Dette à long terme (note 6)	146 534	373 164	
Débeture convertible (note 7)	<u>-</u>	<u>96 935</u>	
	<u><u>482 247</u></u>	<u><u>657 453</u></u>	
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions (note 8)	3 773 605	1 455 405	
Surplus d'apport	154 000	254 000	
Déficit	<u>(3 245 881)</u>	<u>(1 719 734)</u>	
	<u>681 724</u>	<u>(10 329)</u>	
	<u><u>1 163 971</u></u>	<u><u>647 124</u></u>	\$
Engagements (note 10)			
Événements subséquents (note 16)			

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

(s) Fouad Choucair, administrateur

(s) Martin Arseneault, administrateur

KOLOMBO TECHNOLOGIES LTÉE**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICES TERMINÉS LES 30 AVRIL****Page 6**

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>	
Activités d'exploitation				
Perte nette	(1 526 147)	(864 371)	(507 852)	\$
Ajustement pour :				
Accroissement de la valeur de la débenture convertible	55 065	72 946	20 000	
Charge de rémunération à base d'actions	320 000	214 000	-	
Charge de biens et services payée par l'émission d'actions	155 000	2 000	10 000	
Amortissement des frais reportés	57 006	57 005	-	
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>25 885</u>	<u>21 143</u>	<u>19 970</u>	
	(913 191)	(497 277)	(457 882)	
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 11)	<u>(153 704)</u>	<u>(141 700)</u>	<u>141 799</u>	
	<u>(1 066 895)</u>	<u>(638 977)</u>	<u>(316 083)</u>	
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(53 517)	(6 110)	(33 835)	
Montants capitalisés aux frais de développement reportés	(42 287)	(38 740)	(73 744)	
Acquisition d'actifs incorporels	<u>(38 397)</u>	<u>(7 228)</u>	<u>(13 527)</u>	
	<u>(134 201)</u>	<u>(52 078)</u>	<u>(121 106)</u>	
Activités de financement				
Augmentation de la dette à long terme	-	-	143 500	
Remboursement de la dette à long terme	(229 327)	(169 665)	-	
Émission d'actions ordinaires	<u>1 491 200</u>	<u>971 329</u>	<u>295 019</u>	
	<u>1 261 873</u>	<u>801 664</u>	<u>438 519</u>	
Augmentation de la trésorerie et des équivalents	60 777	110 609	1 330	
Trésorerie et équivalents au début	<u>113 973</u>	<u>3 364</u>	<u>2 034</u>	
Trésorerie et équivalents à la fin	<u><u>174 750</u></u>	<u><u>113 973</u></u>	<u><u>3 364</u></u>	\$

La trésorerie et les équivalents sont constitués de l'encaisse.

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société, constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, conçoit, met au point, développe, produit et commercialise à partir de sa plate-forme technologique des outils de sécurité du territoire, de gestion et des systèmes antivols spécialement destinés et adaptés à toute sorte de véhicules et d'équipements roulants et flottants.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**Estimations comptables**

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les montants de produits et de charges portés aux états financiers des exercices présentés. Les estimations importantes comprennent les crédits d'impôts à recouvrer, la vie utile des immobilisations, l'évaluation des actifs incorporels, la provision pour moins-value des actifs d'impôts futurs, certaines charges à payer et la charge de rémunération à base d'actions. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Trésorerie et équivalents

La politique de la société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que la société ne peut utiliser pour les opérations courantes, parce qu'ils sont affectés à des garanties, ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode de l'épuisement successif) et de la valeur nette de réalisation.

Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et suivant les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Outils	Amortissement dégressif	20%
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20%
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30%
Site internet	Amortissement linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Frais de recherche et de développement**

Tous les frais liés à la recherche, ainsi que les frais de développement qui ne correspondent pas aux critères de report généralement reconnus, sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés, déduction faite des crédits d'impôt et des subventions gouvernementales afférents. Les frais de développement qui répondent aux critères de report généralement reconnus en vertu du chapitre 3450 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés, «Frais de recherche et de développement», sont capitalisés, déduction faite des crédits d'impôt et des subventions gouvernementales afférents, et seront amortis à l'encontre des revenus sur la période estimative au cours de laquelle on pense en retirer des avantages. La direction de la société est d'avis que les frais de recherche et de développement devraient être amortis à l'encontre des revenus à partir de l'exercice se terminant le 30 avril 2007. Les frais de recherche et de développement sont principalement constitués de salaires et autres dépenses afférentes, du coût du matériel et des honoraires versés à des experts-conseils.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, dont la durée de vie utile est limitée, sont composés de frais engagés pour l'obtention de brevets et l'acquisition des droits de propriété intellectuelle sur une technologie spécialisée dans le domaine du transport. Ils seront dépréciés selon la durée économique lorsque l'entreprise débutera ses activités commerciales. La direction de la société est d'avis que les actifs incorporels devraient être amortis à l'encontre des revenus à partir de l'exercice se terminant le 30 avril 2007.

Frais reportés

Les frais reportés sont composés des frais de démarrage et de recherche de financement. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 2 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Au 30 avril 2006, il ne s'est produit aucun événement ni circonstance indiquant que la valeur comptable ne pourrait être recouvrée.

Constataion des revenus

Les revenus d'exploitation tirés des ventes sont constatés lorsque les services sont rendus aux clients, que les droits de propriété sont transférés aux clients et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Rémunération à base d'actions**

La société offre une rémunération à base d'actions à certains employés en plus d'octroyer des options d'achat d'actions ordinaires en vertu de conventions d'emploi décrites à la note 9. La comptabilisation des plans de rémunération à base d'actions s'effectue selon la méthode de la juste valeur. Les coûts de rémunération, évalués à la date de l'octroi selon la juste valeur des options et constatés sur la période de service concerné, sont comptabilisés à titre de dépenses à l'état des résultats et sont crédités au surplus d'apport. La contrepartie versée par les employés au moment de l'exercice des options ainsi que la juste valeur des options exercées seront ajoutées au capital-actions.

Impôts sur les bénéfices

La société comptabilise les impôts sur les bénéfices en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts doivent se résorber.

La société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

Crédits d'impôts et aide gouvernementale

Les crédits d'impôts et l'aide gouvernementale sont constatés dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont engagées, dans la mesure où la société a l'assurance raisonnable de récupérer ces montants. Les crédits d'impôts et l'aide gouvernementale afférents aux frais de développement reportés sont imputés en réduction de la valeur comptable au bilan.

Résultat par action

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net disponible pour les porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de la dilution qui pourrait survenir si les débentures convertibles étaient converties en actions ordinaires et si les options d'achat d'actions et les bons de souscription visant à émettre des actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires au début de la période ou à la date de leur émission si elle est postérieure. La méthode de la conversion hypothétique pour les débentures convertibles et la méthode du rachat d'actions pour les options d'achat d'actions et les bons de souscription permettent de déterminer l'effet de dilution.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	30 avril 2006			
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	
Outils	23 575	4 154	19 421	\$
Mobilier de bureau	37 580	9 406	28 174	
Matériel informatique	44 098	23 700	20 398	
Site internet	59 950	35 970	23 980	
Améliorations locatives	1 289	1 289	-	
	166 492	74 519	91 973	\$
	30 avril 2005			
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	
Outils	4 231	1 717	2 514	\$
Mobilier de bureau	12 215	5 533	6 682	
Matériel informatique	35 290	16 845	18 445	
Site internet	59 950	23 980	35 970	
Améliorations locatives	1 289	559	730	
	112 975	48 634	64 341	\$

4. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT REPORTÉS

	2006	2005	
Solde au début de l'exercice	244 984	206 244	\$
Éléments capitalisés au cours de l'exercice			
Salaires et avantages sociaux	81 220	74 485	
Prototypes	28 555	27 976	
Autres charges d'exploitation	3 071	2 301	
Subventions à la recherche et au développement	(70 559)	(66 022)	
Solde à la fin de l'exercice	287 271	244 984	\$

5. CRÉDITEURS

	2006	2005	
Créditeurs	146 526	122 193	\$
Salaires et avantages sociaux	50 285	44 964	
Autres charges courues	104 902	17 500	
	301 713	184 657	\$

6. DETTE À LONG TERME

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	
Emprunt remboursé au cours de l'exercice	-	2 697	\$
Dû à des actionnaires, sans intérêts ni modalités de remboursement	<u>146 534</u>	<u>373 164</u>	
	146 534	375 861	
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>2 697</u>	
	<u>146 534</u>	<u>373 164</u>	\$

7. DÉBENTURE CONVERTIBLE

Le 31 janvier 2003, la société a émis une débenture d'un montant de 100 000 \$, sans échéance, portant intérêts au taux de 20% et convertible en actions ordinaires à un prix de 0,27 \$ par action. Le 18 avril 2006, la société a procédé à la conversion de la débenture convertible et des intérêts capitalisés en actions ordinaires à un prix unitaire de 0,27 \$ pour un total de 630 000 actions ordinaires. La valeur nominale de cette débenture totalise 170 000 \$.

L'évolution des composantes passif et capitaux propres, relatives aux exercices terminés les 30 avril 2005 et 2006, est la suivante :

	<u>Composante passif</u>	<u>Composante capitaux propres (surplus d'apport)</u>	
Solde au 1 ^{er} mai 2004	23 989	100 000	\$
Accroissement de la valeur de la débenture convertible	<u>72 946</u>	<u>-</u>	
Solde au 30 avril 2005	96 935	100 000	
Accroissement de la valeur de la débenture convertible	55 065	-	
Conversion de la débenture convertible en actions ordinaires	<u>(152 000)</u>	<u>(100 000)</u>	
Solde au 30 avril 2006	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>	\$

8. CAPITAL-ACTIONS

En janvier 2004, la société a procédé à un remaniement de son capital-actions alors que les Catégories A, B, C, D, E, F, G et H autorisées ont été annulées et remplacées par un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale. Les 100 actions de Catégorie A émises ont été converties en 13 148 147 actions ordinaires.

Les variations du capital-actions pour les exercices terminés les 30 avril 2004, 2005 et 2006 sont les suivantes :

	<u>2006</u>		<u>2005</u>		<u>2004</u>	
	<u>Nombre</u>	<u>Montant \$</u>	<u>Nombre</u>	<u>Montant \$</u>	<u>Nombre</u>	<u>Montant \$</u>
Actions de Catégorie A						
Solde au début de l'exercice	-	-	-	-	100	75 092
Conversion d'actions de Catégorie A en actions ordinaires	-	-	-	-	(100)	(75 092)
Solde à la fin de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Actions ordinaires						
Solde au début de l'exercice	25 343 998	1 455 405	21 901 854	422 076	-	-
Conversion d'actions de Catégorie A en actions ordinaires	-	-	-	-	13 148 147	75 092
Émission en espèces	3 728 000	1 491 200	3 288 144	971 329	8 583 807	295 019
Émission en contrepartie de rémunération à base d'actions	800 000	320 000	150 000	60 000	-	-
Émission en contrepartie de l'achat en biens et services	637 500	255 000	4 000	2 000	169 900	51 965
Émission suite à la conversion de la débenture convertible	<u>630 000</u>	<u>252 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>31 139 498</u>	<u>3 773 605</u>	<u>25 343 998</u>	<u>1 455 405</u>	<u>21 901 854</u>	<u>422 076</u>

8. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 30 avril 2006, la société a émis 3 728 000 actions ordinaires au prix unitaire moyen de 0,40 \$ pour une considération en espèces de 1 491 200 \$. Elle a émis 800 000 actions ordinaires au prix unitaire moyen de 0,40 \$ en contrepartie d'une rémunération à base d'actions de 320 000 \$, elle a émis 637 500 actions ordinaires au prix unitaire moyen de 0,40 \$ en contrepartie de l'achat en biens et services d'un montant de 255 000 \$ et elle a émis 630 000 actions ordinaires au prix unitaire moyen de 0,40 \$ en contrepartie de la conversion de la débenture convertible d'une valeur de 252 000 \$. De ces actions ordinaires émises, 4 353 000 actions sont accompagnées de ½ bon de souscription. Chaque bon de souscription donne droit au détenteur d'acheter, en tout temps, 1 action ordinaire, et ce, jusqu'à 18 mois après que la société soit devenue une société ouverte.

Au cours de l'exercice terminé le 30 avril 2005, la société a émis 3 288 144 actions ordinaires au prix unitaire moyen de 0,30 \$ pour une considération en espèces de 971 329 \$. Elle a émis 150 000 actions ordinaires au prix unitaire moyen de 0,40 \$ en contrepartie d'une rémunération à base d'actions de 60 000 \$ et elle a émis 4 000 actions ordinaires au prix unitaire moyen de 0,50 \$ en contrepartie de l'achat en biens et services d'un montant de 2 000 \$. De ces actions ordinaires émises, 1 801 300 actions sont accompagnées de ½ bon de souscription. Chaque bon de souscription donne droit au détenteur d'acheter, en tout temps, 1 action ordinaire, et ce, jusqu'à 18 mois après que la société soit devenue une société ouverte.

Au cours de l'exercice terminé le 30 avril 2004, la société a émis 8 583 807 actions ordinaires au prix unitaire moyen de 0,03 \$ pour une considération en espèces de 295 019 \$. Elle a également émis 169 900 actions ordinaires au prix unitaire moyen de 0,31 \$ en contrepartie de l'achat en biens et services d'un montant de 51 965 \$. De ces actions ordinaires émises, 3 978 468 actions sont accompagnées de ½ bon de souscription. Chaque bon de souscription donne droit au détenteur d'acheter, en tout temps, 1 action ordinaire, et ce, jusqu'à 18 mois après que la société soit devenue une société ouverte.

Le tableau suivant montre les variations survenues dans les bons de souscription de la société au cours des exercices terminés les 30 avril 2004, 2005 et 2006.

	<u>2006</u>		<u>2005</u>		<u>2004</u>	
	<u>Nombre</u>	<u>Prix de levée moyen pondéré</u>	<u>Nombre</u>	<u>Prix de levée moyen pondéré</u>	<u>Nombre</u>	<u>Prix de levée moyen pondéré</u>
En circulation au début de l'exercice	2 889 884	0,41	1 989 234	0,35	-	- \$
Octroyés au cours de l'exercice	<u>2 176 500</u>	<u>0,80</u>	<u>900 650</u>	<u>0,55</u>	<u>1 989 234</u>	<u>0,35</u>
En circulation à la fin de l'exercice	<u>5 066 384</u>	<u>0,58</u>	<u>2 889 884</u>	<u>0,41</u>	<u>1 989 234</u>	<u>0,35</u> \$

8. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Bons de souscription en circulation et prix de levée échéant 18 mois après que la société soit devenue une société ouverte.

- 2 487 384 bons de souscription à 0,35 \$
- 2 579 000 bons de souscription à 0,80 \$

9. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Aux termes de conventions d'emploi intervenues entre la société et certains employés, ces derniers détiennent des options d'achat d'actions leur permettant d'acquérir un nombre maximum de 550 000 actions à un prix de 0,27 \$ l'action. Toutes les options octroyées en vertu du régime pourront être levées dans un délai maximal de 36 mois à compter de la date de l'octroi, soit le 1^{er} janvier 2005.

Le tableau suivant présente les renseignements relatifs aux options d'achat d'actions en circulation à la fin des exercices terminés les 30 avril 2005 et 2006.

	2006		2005	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	550 000	0,27	-	-
Octroyées au cours de l'exercice	-	-	550 000	0,27
En circulation à la fin de l'exercice	<u>550 000</u>	<u>0,27</u>	<u>550 000</u>	<u>0,27</u>

La juste valeur de chaque option a été estimée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation d'option de Black et Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	3,5%
Volatilité prévue	97%
Taux de dividende annuel	Néant
Durée de vie prévue de chaque option octroyée	36 mois
Juste valeur de chaque option octroyée	0,28 \$

Le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes a été élaboré pour estimer la juste valeur des options négociées qui ne comportent aucune restriction quant à l'acquisition et qui sont entièrement cessibles. En outre, selon les modèles d'établissement du prix des options, il faut tenir compte d'hypothèses très subjectives, dont la volatilité prévue du prix des actions.

9. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (suite)

Puisque des modifications aux hypothèses subjectives peuvent toucher grandement les estimations de la juste valeur, la direction juge que les modèles existants ne constituent pas nécessairement une mesure précise de la juste valeur des options d'achat d'actions octroyées.

Pour l'exercice terminé le 30 avril 2005, la société a comptabilisé une charge de 154 000 \$ à titre de rémunération à base d'actions relativement aux options d'achat d'actions octroyées.

10. ENGAGEMENTS

La société a conclu des contrats de location-exploitation pour deux locaux. Ces contrats expirent en décembre 2010 et en janvier 2011. Le montant total des engagements en vertu de ces contrats de location-exploitation s'élève à 394 799 \$. Au 30 avril 2006, les versements minimaux à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2007 - 84 045 \$
 2008 - 84 045 \$
 2009 - 84 045 \$
 2010 - 84 045 \$
 2011 - 58 619 \$

La société dispose d'une option d'achat d'un local qui pourrait être levée au plus tard le 31 décembre 2007 au prix de 433 090 \$.

11. FLUX DE TRÉSORERIE**Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement**

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>	
Débiteurs	(7 910)	(35 216)	(25 646)	\$
Stocks	(181 274)	-	-	
Crédits d'impôts à recouvrer	(70 559)	118 917	(5 672)	
Dépôts de garantie	(12 767)	-	-	
Frais reportés au prochain exercice	(32 250)	(3 700)	(29)	
Créditeurs	117 056	(221 701)	173 146	
Dû à des actionnaires	34 000	-	-	
	<u>(153 704)</u>	<u>(141 700)</u>	<u>141 799</u>	\$

Flux de trésorerie se rapportant aux intérêts

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>	
Intérêts versés	<u>1 436</u>	<u>2 471</u>	<u>1 435</u>	\$

12. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La provision d'impôts se détaille comme suit :

	<u>2006</u>		<u>2005</u>		<u>2004</u>	
	<u>\$</u>	<u>%</u>	<u>\$</u>	<u>%</u>	<u>\$</u>	<u>%</u>
Impôts sur les bénéfices établis aux taux statutaires	(488 672)	32,02	(276 772)	32,02	(162 614)	32,02
Non déductibilité de la rémunération à base d'actions	102 464	(6,71)	68 253	(7,93)	-	-
Autres	46 536	(3,05)	49 559	(5,73)	9 877	(1,94)
Provision pour moins-value	<u>339 672</u>	<u>(22,26)</u>	<u>158 690</u>	<u>(18,36)</u>	<u>152 737</u>	<u>(30,08)</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

Les actifs d'impôts futurs proviennent des écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments suivants :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>	
Actifs d'impôts futurs résultant des éléments suivants :				
Immobilisations	42 238	24 012	15 566	\$
Frais de développement reportés	(91 984)	(78 444)	(66 039)	
Dépenses de recherche et développement	88 194	73 027	62 746	
Pertes fiscales	<u>749 307</u>	<u>411 141</u>	<u>253 143</u>	
Actifs d'impôts futurs nets	787 755	429 736	265 416	
Provision pour moins-value	<u>(787 755)</u>	<u>(429 736)</u>	<u>(265 416)</u>	
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	\$

12. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

La société peut reporter aux fins des impôts des pertes totalisant 2 347 782 \$ au fédéral et 2 323 003 \$ au provincial. Les dates d'expiration des périodes pendant lesquelles elle pourra se prévaloir de ces pertes pour réduire ses impôts sont les suivantes :

	<u>Fédéral</u>	<u>Provincial</u>	
2008	31 182	31 182	\$
2009	40 694	40 694	
2010	242 492	242 492	
2014	477 005	474 428	
2015	495 598	488 613	
2026	<u>1 060 811</u>	<u>1 045 594</u>	
	<u>2 347 782</u>	<u>2 323 003</u>	\$

En plus des pertes d'exploitation, au 30 avril 2006, la société avait accumulé des frais de recherche et de développement totalisant 217 113 \$ au fédéral et 405 742 \$ au provincial, à l'égard desquels une provision pour moins-value de 88 194 \$ a été comptabilisée. Ces frais peuvent être portés indéfiniment en réduction du revenu imposable.

13. RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau suivant présente le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation et le nombre moyen pondéré dilué utilisé lors du calcul de la perte de base et diluée par action.

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>	
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions ordinaires en circulation	<u>28 241 748</u>	<u>23 622 926</u>	<u>17 525 000</u>	\$
Perte de base et diluée par action	<u>(0,054)</u>	<u>(0,037)</u>	<u>(0,029)</u>	\$

Pour les exercices terminés les 30 avril 2004, 2005 et 2006, il n'y avait aucune différence entre le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation étant donné que l'effet des options d'achat d'actions, des bons de souscription et des débentures convertibles aurait été antidilutif. Par conséquent, la perte diluée par action pour ces exercices a été calculée d'après le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal des affaires, la société verse des honoraires de consultant à des actionnaires. Ces transactions sont mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées.

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la société avec des apparentés au cours des exercices terminés les 30 avril 2004, 2005 et 2006 :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>	
Honoraires de consultant	<u>77 000</u>	<u>21 000</u>	<u>120 000</u>	\$

15. INSTRUMENTS FINANCIERS**Juste valeur**

La société a déterminé la juste valeur estimative de ses instruments financiers à partir d'estimations et d'hypothèses. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations et l'utilisation d'hypothèses ou de méthodes différentes peut avoir une incidence importante sur les valeurs estimatives.

La trésorerie, les débiteurs, les créditeurs ainsi que les dû à des actionnaires sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La société a estimé la juste valeur de ses autres instruments financiers en fonction des taux d'intérêt courants, de la valeur du marché et du prix courant des instruments financiers assortis de conditions similaires. Au 30 avril 2006, sauf indication contraire dans les états financiers, la valeur comptable de ces instruments financiers équivaut à leur juste valeur, à l'exception des dû à des actionnaires d'un montant de 146 534 \$, pour lesquels la juste valeur n'a pu être déterminée, car les dates de décaissement ne sont pas fixées.

16. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS**Nouvelle émission**

La société a déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et du Québec un prospectus définitif daté du 8 août 2006 relativement à l'émission de 6 666 666 actions ordinaires dans le cas de l'offre maximale et de 3 333 333 actions ordinaires dans le cas de l'offre minimale, au prix de 0,75 \$ par action.

16. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS (suite)

Nouvelle émission (suite)

La rémunération du placeur pour compte et les frais d'émission estimatifs s'établiront à 660 000 \$ dans le cas de l'offre maximale et à 400 000 \$ dans le cas de l'offre minimale. De plus, à titre de rémunération additionnelle, le placeur pour compte se verra octroyer une option lui permettant d'acheter jusqu'à 10% du nombre total des actions ordinaires placées dans le cadre du placement au prix de 0,75 \$ l'action, en tout temps dans les 24 mois suivant la clôture du placement.

Débenture convertible

Le 8 juillet 2006, la société a procédé à l'émission d'une débenture convertible d'une valeur nominale de 100 000 \$, portant intérêts au taux de 12% et échéant le 7 juillet 2008. Cette débenture est convertible au gré du détenteur en actions ordinaires de la société au prix de conversion équivalant au cours de clôture des actions de la société sur un marché organisé le jour précédant la conversion moins un escompte de 20%, sous réserve d'un prix de conversion minimum de 0,75 \$ l'action.

Aide gouvernementale

Le 10 juillet 2006, la société a reçu la confirmation du Ministre du développement économique, de l'innovation et de l'exportation (gouvernement du Québec) à l'effet qu'un montant de 135 000 \$ lui sera versé en vertu du Programme d'aide aux entreprises pour la démonstration et la commercialisation d'un système antiviol pour les remorques. En contrepartie de cette aide gouvernementale, la société doit respecter certaines conditions telles le respect de la durée prévue du projet, la réalisation du projet en collaboration avec des partenaires spécifiques, la participation à titre d'exposant à une exposition professionnelle de calibre international et l'utilisation de produits et services en majorité de fournisseurs québécois.

17. CHIFFRES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Certains chiffres des exercices 2004 et 2005 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2006.

ATTESTATION DE KOLOMBO TECHNOLOGIES LTÉE

Le 8 août 2006

Le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants ayant trait aux titres offerts au moyen du présent prospectus, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'influer sur la valeur ou le cours des titres devant faire l'objet du placement au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et du règlement y afférant.

KOLOMBO TECHNOLOGIES LTÉE

Par : (s) Fouad Choucair
Fouad Choucair
Président du Conseil

Par : (s) Martin Arsenault
Martin Arsenault
Président et directeur général

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par : (s) Bernard Bougie
Bernard Bougie
Administrateur

Par : (s) Normand Bergeron
Normand Bergeron
Administrateur

ATTESTATION DES PROMOTEURS

Le 8 août 2006

Le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants ayant trait aux titres offerts au moyen du présent prospectus, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'influer sur la valeur ou le cours des titres devant faire l'objet du placement au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et du règlement y afférant.

(s) Martin Arsenault
Martin Arsenault

(s) Fouad Choucair
Fouad Choucair

ATTESTATION DU PLACEUR POUR COMPTE

Le 8 août 2006

Au meilleur de notre connaissance, le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants ayant trait aux titres offerts au moyen du présent prospectus, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces de Québec, de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. À notre connaissance, le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et du règlement y afférant.

VALEURS MOBILIÈRES UNION LTÉE

Par : (s) David Mckeown
David Mckeown
Vice-président principal, financement